



RAPPORT ANNUEL

2024 - 2025



Exercice se terminant
le 30 avril 2025



Université **Laurentienne**
Laurentian University



RECONNAISSANCE DU TERRITOIRE

Nous désirons reconnaître le Traité Robinson-Huron de 1850. Il importe aussi de souligner que l'Université Laurentienne se trouve sur les terres traditionnelles des Atikameksheng Anishnawbek et que la Ville du Grand Sudbury comprend également celles de la Première Nation de Wahnapiatae. Nous tenons à exprimer notre profond respect à tous les peuples autochtones et, comme signe de notre relation suivie avec eux, appuierons les recommandations émises par le Groupe de travail sur la vérité et la réconciliation de l'Université Laurentienne. Miigwech.

Ka ke ginwaamdanaa Aki Gaabijidebendaagwak Robinson Huron Naakinegewin ode 1850. Miinwa ginwaamdandaa Laurentian University Chi-kinomaagegamik gewii teg maanpii gidaa kiimina Atikameksheng Anishinaabek debendaagwak miinwa Chi-odeno Sudbury miinwa gewii debendaagwak Wahnapiatae Anishinaabe kiing. Gichipiitenmananig Anishinaabek- ga nakiitaanaa weweni maanpii Laurentian University Chi-kinomaagegamik Debwewin miinwa Minadaapnagewin Nakii Naadmageh Makwataagziiwin. Miigwech.



Table des matières

6

Introduction

Objet du rapport financier annuel

Plan stratégique de l'Université Laurentienne

Plan de transformation

9

L'Université Laurentienne en chiffres

10

Environnement de fonctionnement

11

Plan de transaction et d'arrangement

12

Vente de biens immobiliers de l'Université Laurentienne

13

Accomplissements dans le domaine de l'enseignement en 2024-2025

15

Faits saillants en recherche et innovation

18

Tendances des inscriptions

22

Examen financier

État consolidé des opérations

24

Revenus

Subventions et contrats de fonctionnement

Frais de scolarité

Subventions et contrats de recherche

Ventes et services

Autres frais et revenus

26

Dépenses

Salaires et avantages sociaux

Fonctionnement et recherche

Autres dépenses

Transformation

Investissements dans les immobilisations

28

État consolidé de la situation financière

Actif

Passif

Futurs avantages sociaux des employés

Actif net

Entente de prêt postérieure à l'application de la LACC

31

Conclusion

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

34

Rapport de l'auditeur indépendant

37

État consolidé de la situation financière

38

État consolidé des résultats

39

État consolidé de l'évolution de l'actif net (insuffisance)

41

État consolidé des flux de trésorerie

42

Notes complémentaires aux états financiers consolidés



VISION

Faire connaître au monde entier le pouvoir des valeurs, de la résilience, de l'innovation et des modes de savoirs autochtones du nord de l'Ontario.



MISSION

Préparer les leaders de demain dans le cadre d'une communauté bilingue et triculturelle d'apprentissage qui est inclusive, intellectuellement curieuse et connectée.



Introduction

L'Université Laurentienne a été constituée en société le 28 mars 1960, en vertu de la *Loi de l'Université Laurentienne de Sudbury*, L.O. 1960, c. 151 C. 154. Depuis plus de 65 ans, c'est un établissement postsecondaire bilingue et triculturel financé par les fonds publics dans le nord de l'Ontario, qui offre un enseignement postsecondaire de haute qualité à une population étudiante canadienne et étrangère au premier cycle et aux cycles supérieurs.

La nature bilingue et triculturelle de l'Université Laurentienne est unique en Ontario et son incidence dans la région est vitale et essentielle. L'Université est une importante source d'apprentissage pour le nord de l'Ontario et les milliers de personnes qui ont accès à une formation postsecondaire dans le Nord.

Objet du rapport financier annuel

Ce rapport examine en détail les états financiers consolidés de l'exercice terminé le 30 avril 2025. L'Université demeure dans une situation financière difficile due à diverses pressions externes, y compris le gel prolongé des frais de scolarité en Ontario, les subventions gouvernementales statiques et l'inflation.

Au cours de l'exercice, nous avons continué à mettre l'accent sur la stabilisation de notre établissement tout en progressant dans nos engagements pris dans le Plan d'arrangement, avec l'appui du financement à long terme de 35 millions de la Province. L'Université demeure déterminée à assurer sa résilience financière et à appuyer son environnement dynamique d'enseignement et de recherche.

Plan stratégique de l'Université Laurentienne

Le Plan stratégique présente une vision et une mission fondées sur les valeurs de la communauté, l'intégrité, la réussite étudiante, la gérance et la collaboration.

VISION

Faire connaître au monde entier le pouvoir des valeurs, de la résilience, de l'innovation et des modes de savoirs autochtones du nord de l'Ontario.

MISSION

Préparer les leaders de demain dans le cadre d'une communauté bilingue et triculturelle d'apprentissage qui est inclusive, intellectuellement curieuse et connectée.

La voie à suivre met l'accent sur l'importance d'approfondir les partenariats et d'encourager les collaborations avec la communauté de l'Université Laurentienne dans quatre domaines prioritaires :

- Améliorer l'expérience étudiante;
- Dynamiser notre mission d'enseignement et de recherche;
- Renforcer les communautés desservies;
- Apprécier et soutenir nos membres.

L'année a été marquée par le renouvellement du Conseil et de la haute administration ainsi que le lancement des nouveaux Plan d'enseignement, Plan stratégique de recherche et Plan de transformation détaillé qui inclut la transformation complète des processus de gouvernance et administratifs ainsi que des systèmes et des politiques de l'Université. Ce cadre de travail englobant continuera de guider l'Université vers ses objectifs et la stabilité financière à long terme.

Le Conseil des gouverneurs renouvelé de l'Université est composé des membres suivants :

- > Barbeau, Jean Pierre - 13 juillet 2023 (président depuis le 20 juin 2025)
- > Cameron, Vern - 31 mars 2022 (vice-président depuis le 20 juin 2025)
- > Barltrop, James - 20 juin 2024
- > Barry, Aaron - 15 novembre 2022 (renouvellement le 16 janvier 2025)
- > Bouchard, Roxanne - 15 décembre 2023 (renouvellement le 15 décembre 2024)
- > Farrow, Catherine - 20 juin 2025
- > Guay, André - 15 novembre 2022
- > Kurkimaki, Laura - 15 août 2022
- > Manitowabi, Tammy - 9 décembre 2022
- > Minor, Ryan - 13 décembre 2024
- > Patel, Jeet (Student) - 1^{er} juillet 2025
- > Prudhomme, Rachel - 13 décembre 2024
- > Ramakko, Brian - 13 juillet 2023
- > Wells, Lynn - 1^{er} avril 2024
- > Yassine, Rafael (étudiant) - 1^{er} juillet 2025



L'Université remercie les membres sortants ci-dessous de leurs contributions :

- > Kasunich, Staysha (étudiante) - 20 juin 2025
- > Alvarez-Sierra, Christian (étudiant) - 20 juin 2025
- > Harquail, David - 20 juin 2025
- > Recollet, Angela - 2 octobre 2024

Le Conseil compte cinq comités permanents, notamment de vérification et de gestion des risques, des finances et des biens immobiliers, de gouvernance, des ressources humaines et le Comité mixte du bilinguisme.



Plan de transformation

Le Plan de transformation s'aligne sur le Plan stratégique de l'Université. Avec les feuilles de route pour sa mise en œuvre, il repose sur les pratiques exemplaires de gouvernance, de reddition de comptes, d'excellence des processus et d'une culture d'amélioration continue de la prestation des services. Les prévisions financières quinquennales établissent un budget de 32,5 millions de dollars pour le programme. Le Plan met l'accent sur les volets de travail fondamentaux suivants :

- > Secrétariat général et affaires étudiantes
- > Finances
- > Ressources humaines
- > Technologie de l'information



L'Université Laurentienne en chiffres

Ressources
utilisables
sans restriction



108,1 M\$
(53 M\$ l'an dernier)

Dépenses en
immobilisations
10 M\$ (6,2 M\$ l'an dernier)



REVENUS
TOTAUX
247,5 M\$
(205,8 M\$ l'an dernier)



Excédent
des revenus
sur les
dépenses,
après d'autres
éléments



Dotation
par étudiant ETP
8 295 \$
(8 408 \$ l'an dernier)



Dépenses
totales
192,4 M\$
(167,8 M\$ l'an dernier)

ACTIF NET TOTAL

287,1 M\$
(231,4 M\$ l'an dernier)



REVENUS
PAR ÉTUDIANT ETP
39 094 \$
(39 627 \$ l'an dernier)



Inscriptions
ETP - excluant St. Lawrence
6 332
(6 247 l'an dernier)



¹L'actif net disponible comprend l'actif net non affecté et l'actif net affecté à l'interne (tel qu'indiqué dans les états financiers vérifiés de l'Université).





Environnement de fonctionnement

Le Plan financier quinquennal préparé à la fin du processus lié à la LACC en novembre 2022 continue de guider l'Université qui, depuis ce processus, fonctionne avec un personnel réduit.

Le ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité (MCUERS) a annoncé en février qu'il maintiendrait le gel des frais de scolarité pour les années universitaires allant de 2024-2025 à 2026-2027.

Cependant, le cadre des frais de scolarité du MCUERS laissait la latitude d'augmenter les frais de 5 % pour la population étudiante canadienne hors province (sous réserve de l'approbation du ministère) et l'option d'augmenter les frais de certains programmes ayant des frais de scolarité inférieurs à la moyenne (applicables à la population étudiante arrivant en première année). L'Université a demandé l'autorisation d'augmenter de 3 % les frais de la population étudiante canadienne hors province et ceux de la population étudiante étrangère de 3-5 %.

En ce qui concerne le financement du gouvernement provincial, l'Université a terminé l'évaluation annuelle de la cinquième année de son entente de mandat stratégique (EMS) couvrant l'exercice 2024-2025 pour laquelle le financement fondé sur le rendement a été activé pour la deuxième année. Même si le financement a en fait été recouplé, l'Université Laurentienne a été « épargnée » et a reçu 100 % du financement du rendement qui lui avait été alloué.

Le 22 janvier 2024, le gouvernement du Canada a annoncé le plafonnement sur deux ans du nombre d'approbations de permis d'étudiants étrangers, ce qui a entraîné une réduction d'environ 35 % des permis d'études approuvés à partir de 2023. Une partie substantielle des revenus de frais de scolarité de l'Université provient des frais de la population étudiante étrangère qui représentaient 52 % de ces revenus en 2024-2025.

Cependant, la majorité de la croissance de la population étudiante étrangère est aux cycles supérieurs, ce qui fait que ce plafonnement en 2024-2025 n'a pas eu de répercussions. De toute la population étudiante étrangère, 83 % étudient aux cycles supérieurs. Le gouvernement a annoncé des restrictions supplémentaires, réduisant le plafond d'admission pour 2025 de 10 % supplémentaires. Le fait le plus marquant est que ce plafond s'applique désormais à la population étudiante des cycles supérieurs.

L'Université a signé son entente de mandat stratégique de 2025-2030 (EMS4) le 23 juin 2025. Cette entente prévoit du financement dans trois domaines : **1)** financement de corridor fondé sur le nombre d'inscriptions; **2)** financement fondé sur le rendement, alloué selon des indicateurs clés de rendement; **3)** financement pour les sciences, la technologie,

l'ingénierie et les mathématiques (STIM) qui reposerait sur le nombre d'inscriptions dans ces domaines. La moyenne des inscriptions dans les STIM pendant cinq ans fera baisser le plancher du corridor pour la première année de l'EMS4 (2025-2026). Dans la deuxième année, la moyenne mobile des inscriptions aux STIM le fera également baisser. Il reviendra au niveau de l'EMS3 dans la troisième à la cinquième année. Pour l'Université, cela signifie 185 040 \$ de financement annuel des STIM aux taux actuels de financement.

Le processus de planification du budget de 2025-2026 a démarré à l'automne 2024. Comme pour les années antérieures, les consultations des parties concernées ont fait partie intégrante de ce processus. Les discussions sur le processus budgétaire ont porté non seulement sur les priorités, mais aussi sur les défis financiers. En fin de compte, le budget a été préparé dans le but de stabiliser les opérations de l'Université, en se concentrant sur la viabilité financière à court, moyen et long terme, tout en continuant de mettre l'accent sur les domaines clés indiqués dans son Plan stratégique. Le Plan de transaction et d'arrangement ainsi que les engagements financiers pour l'entente de prêt de sortie ont aussi encadré les priorités. Le Conseil des gouverneurs a approuvé le budget consolidé 2025-2026 le 25 avril 2025.

En 2024-2025, le MCUERS a annoncé une augmentation du financement opérationnel de 3 % la première année, de 2 % la deuxième année et de 2 % la troisième année dans le cadre du Fonds pour la viabilité financière du secteur postsecondaire. Cela s'est traduit par une augmentation de 1 648 928 \$, 2 781 192 \$ et 3 936 100 \$ du financement opérationnel pour les exercices 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 respectivement. En outre, le ministère a fourni un financement complémentaire unique de 3 847 498 dollars pour 2024-2025 et de 1 898 000 dollars pour 2025-2026.



Plan de transaction et d'arrangement

En 2024-2025, l'accent a continué de porter sur la stabilisation de l'Université tout en progressant dans les engagements pris dans le cadre du Plan de transaction et d'arrangement le 28 novembre 2022, y compris la surveillance étroite des engagements financiers liés au financement à long terme de 35 millions de dollars de la Province.





Vente de biens immobiliers de l'Université Laurentienne

Dans le cadre de son soutien à l'Université, la Province de l'Ontario s'est engagée à acheter des biens immobiliers appartenant à la Laurentienne pour un total allant de 43,5 à 53,5 millions de dollars. En vertu du Plan, le produit de la vente sera alloué au bassin de distribution, qui servira à payer les créanciers de l'Université. Le Plan prévoit que toutes les ventes de biens immobiliers doivent être réalisées dans les trois ans suivant sa date de mise en œuvre, c'est-à-dire, d'ici le 28 novembre 2025.

L'Université a négocié un accord avec la Province de l'Ontario, par l'entremise d'une feuille de modalités, pour la vente de certains biens immobiliers dont le produit est estimé à 53,5 millions de dollars. Ce document décrit la structure proposée qui permettra à la Province d'acheter les propriétés. L'ensemble du terrain indiqué dans la feuille de modalités couvre 68,75 acres, ce qui représente environ 9 % de l'ensemble des plus de 750 acres de l'Université. La feuille de modalités indique également cinq bâtiments que l'Université s'attend à louer en totalité ou en partie.

Ce sont :

- > la Résidence Est;
- > le Centre pour la vitalité des lacs Vale et l'édifice du bassin d'alimentation;
- > l'Université de l'EMNO;
- > l'Édifice des sciences de la santé;
- > l'Édifice de la sécurité et de l'entretien.

Le 1^{er} mai 2024, la vente de la propriété connue sous le nom de Résidence du recteur a rapporté 0,9 million de dollars. Le 29 janvier 2025, le Centre pour la vitalité des lacs Vale et l'édifice du bassin d'alimentation ont été vendus à la Province et ont rapporté 8 millions de dollars. De cette somme, l'Université a retenu 6 millions de dollars pour payer les titulaires de créances garanties, les titulaires de créances prioritaires découlant du processus de la LACC et des indemnités de congé; 2,9 millions de dollars ont été attribués au bassin de distribution.

Le 28 août 2025, les biens immobiliers restants ont été vendus pour un montant de 45,5 millions de dollars, dont 44,6 millions de dollars ont été affectés au bassin de distribution. La vente des biens immobiliers désignés dans le cadre du Plan est ainsi achevée.



Accomplissements dans le domaine de l'enseignement en 2024-2025



L'année universitaire 2024-2025 a été marquée par le renouvellement et des accomplissements, car l'Université a progressé dans la réalisation de son nouveau Plan d'enseignement, renforcé sa capacité institutionnelle ainsi que sa réputation comme destination de choix et de carrefour pour des solutions pour le Nord

Des éléments clés de ces progrès ont été la création du Bureau du soutien au corps professoral et l’expansion de la Planification institutionnelle et de l’analyse qui ont commandé les processus budgétaires transparents du secteur de l’enseignement, les prévisions stratégiques pluriannuelles des inscriptions et la négociation réussie de l’EMS4 avec le MCUERS. La gestion stratégique des inscriptions est passée de la planification à la pratique et produit de meilleurs résultats en matière de recrutement et de persévérance dans tous les programmes.

Dans les facultés, la qualité des programmes, la recherche et l’expérience étudiante se sont grandement améliorées. La Faculté des arts a élargi l’apprentissage par l’expérience grâce à des initiatives telles que le Parlement modèle et les revues dirigées par les étudiants, tout en renouvelant la viabilité des programmes en recrutant des membres du corps professoral à des postes menant à la permanence et en renforçant l’offre de programmes pour les autochtones et les francophones. La Faculté de gestion a rétabli l’apprentissage intégré au travail dans l’ensemble de ses programmes, s’est réengagée auprès des réseaux internationaux d’agrément et a élargi les partenariats mondiaux pour soutenir le recrutement, en particulier dans les programmes phares comme SPAD. La Faculté des sciences, de génie et d’architecture a obtenu un nouvel agrément en génie et en architecture, a lancé un nouveau baccalauréat en solutions environnementales avec le Collège Cambrian, a revitalisé l’infrastructure de recherche et a fait progresser un réseau de recherche sur les minéraux critiques; la sensibilisation de la communauté a contribué à une augmentation de 27 % du nombre de confirmations des offres d’admission. La Faculté de l’éducation et de la santé, au cours de sa première année en tant qu’unité fusionnée, a obtenu d’importants agréments professionnels dans les domaines de l’éducation, des soins infirmiers et du travail social, a unifié ses volets d’enseignement en anglais et en français, a fait progresser la modernisation des simulations et des stages et a renforcé les structures de direction afin de stabiliser l’offre de programmes et de préparer la croissance future. Pour sa part, l’École des mines Goodman a élargi son programme de certificat de leadership, relancé sa série de conférences et organisé le Défi Or Goodman international, qui a permis

de recueillir 137 000 dollars tout en mobilisant des milliers d’étudiants du nord de l’Ontario. Quant à la Faculté des études supérieures et de la stratégie internationale, elle a rationalisé les admissions et les bourses et a élaboré un nouveau cadre stratégique international pour guider la croissance.

Les services d’apprentissage et de soutien à la population étudiante se sont également renforcés grâce à des initiatives universitaires et parallèles. Le Centre d’enseignement et d’apprentissage continu a assuré près de la moitié des inscriptions aux cours en ligne, mis en place des micro-certificats et dirigé l’innovation institutionnelle dans la conception de cours accessibles et l’IA générative. La Réussite étudiante a éliminé les retards en matière de conseil, mis en œuvre une nouvelle politique de santé mentale, élargi les programmes d’entraide et d’accessibilité, amélioré les initiatives de préparation à la carrière et lancé le Free Store du campus.

L’Université Laurentienne a également approfondi ses mandats de bilinguisme et d’éducation des autochtones. Les Affaires francophones ont renforcé la politique de bilinguisme, lancé le tableau de bord de la francophonie et signé un protocole d’entente avec le Collège Boréal. Les programmes et les partenariats autochtones ont progressé grâce au vice-recteur associé, Enseignement et programmes autochtones, qui a accueilli le Forum national sur la réconciliation de 2024, dirigé le symposium de la Journée nationale pour la vérité et la réconciliation et élargi les collaborations avec les communautés autochtones, notamment la Première Nation de Wahnapiitae et Atikameksheng Anishnawbek. La Bibliothèque et les Archives ont obtenu de nouveaux fonds pour les ressources et la technologie, ont lancé une infrastructure numérique modernisée et se sont associées à Shingwauk Kinoomaage Gamig pour faire progresser le dépôt des traités de Robinson Huron.

Ensemble, ces réalisations démontrent que l’Université Laurentienne a rétabli la stabilité et la confiance dans le leadership universitaire, renforcé l’agrément de ses programmes professionnels, enrichi l’expérience étudiante et consolidé son rôle distinct dans l’avancement des priorités du nord de l’Ontario et au-delà.



Faits saillants en recherche et innovation



L’Université Laurentienne continue de dominer ses homologues ontariennes pour ce qui est du revenu total de la recherche subventionnée, ce qui témoigne de l’excellence de son corps professoral et de son vaste écosystème de recherche.

En 2024-2025, le corps professoral, le personnel, la population étudiante et les partenaires de recherche affiliés de l'Université Laurentienne ont obtenu 16 millions de dollars de subventions de recherche, une augmentation notable par rapport aux 13,5 millions de dollars de l'année précédente.

Ces subventions et les contrats externes sont essentiels pour faciliter les découvertes fondamentales, mobiliser les connaissances, stimuler l'innovation et former de nouveaux talents. Les subventions de recherche contribuent également à financer les coûts administratifs de la recherche, notamment les salaires du personnel du Bureau des services de recherche, à allouer des fonds pour soutenir les fonds de bibliothèque et les coûts liés à la sécurité de la recherche.



Le Plan de recherche stratégique 2025-2030 de l'Université Laurentienne met en évidence cinq points forts distincts en matière de recherche, qui ont tous attiré du financement externe. En voici quelques exemples notables.



Ashley Scott et Corey Laamanen ont reçu plus de 500 000 \$ du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) et des contributions en nature de Glencore Sudbury Integrated Nickel Operations (Glencore) pour mener des recherches sur la biosorption, par les microalgues, des minéraux essentiels des bassins de résidus miniers, dans le but de récupérer les métaux clés et de mieux protéger les systèmes aquatiques et les sources d'approvisionnement en eau.



Dans le domaine des solutions environnementales, Jackie Litzgus a obtenu une subvention Alliance du CRSNG de 1,35 million de dollars, avec l'appui de Vale et de Glencore, pour la recherche sur la conservation et la restauration de la diversité aquatique face aux facteurs de stress hérités et émergents.



Une cheffe de file de l'innovation sociale dans le domaine de la santé, du bien-être, de l'équité en santé et de la justice sociale, Isabelle Côté a reçu une subvention de plus de 100 000 \$ du Conseil de recherches en sciences humaines pour son étude sur l'intégration du concept de contrôle coercitif dans les pratiques professionnelles touchant la violence familiale.

Dans le domaine de la culture, du langage et de l'éducation, Roxanne Bélanger et Chantal Mayer-Crittenden ont reçu une subvention du Centre national de formation en santé pour leur étude des caractéristiques d'un enseignement robuste du vocabulaire qui facilite l'apprentissage de nouveaux mots chez les enfants francophones d'âge préscolaire.



L'excellence en recherche a valu à Tammy Gaber le Prix d'excellence en recherche de l'Université Laurentienne 2025 pour ses contributions importantes à l'histoire de l'architecture, en particulier à l'étude des espaces sacrés et de leurs incidences sur les communautés.



Le corps professoral de l'Université Laurentienne continue également d'établir de solides collaborations interdisciplinaires pour relever les défis de la recherche qui sont mieux abordés par des équipes multidisciplinaires constituées de partenaires de la communauté et de l'industrie. Par exemple, sous la direction de Chantal Sarrazin-Delay, le projet « Up North on Climate » a reçu plus de 500 000 \$ du Programme d'adaptation aux changements climatiques de Ressources naturelles Canada, en collaboration avec quatre conseils tribaux du nord de l'Ontario. Luckny Zephyr, en partenariat avec Rio Tinto et grâce à une subvention du CRSNG, étudie l'intégration des énergies renouvelables dans les réseaux électriques et la gestion des réservoirs hydroélectriques. Des fonds ont également permis de créer l'Institut pour l'innovation dans le logement dans le Nord, dirigé par Steven Beites, avec Marc Arsenault, Emile Pinard, Meng Cheng Lau et Jordan Babando.

Notre entreprise de recherche a également contribué aux progrès réalisés dans les quatre piliers du Plan stratégique 2024-2029, notamment « Apprécier et soutenir nos membres » avec la création de neuf bourses de recherche

- > Albrecht Schulte-Hostedde, Ph.D., bourse de recherche à la Faculté des sciences, de génie et d'architecture
- > Kerry McGannon, Ph.D., bourse de recherche à la Faculté d'éducation et de santé
- > Mark Kuhlberg, Ph.D., bourse de recherche à la Faculté des arts
- > Kamran Eshghi, Ph.D., bourse de recherche à la Faculté de gestion
- > Sharlene Webkamigad, Ph.D., bourse de recherche pour avancer la recherche autochtone
- > Emilie Pinard, Ph.D., bourse de recherche pour avancer la recherche francophone
- > Jacqueline Litzgus, Ph.D., bourse de recherche Jane Goodall en biologie de conservation
- > Steven Beites, Bourse d'innovation Kathyryne Kril-Atkins et Michael R. Atkins
- > Mateus Pepinelli, Ph.D., Bourse d'innovation Kathyryne Kril-Atkins et Michael R. Atkins

Les activités de recherche menées dans les dix centres de recherche de la Laurentienne approuvés par le Sénat et ses entités de recherche affiliées, SNOLAB et MIRARCO, ont joué un rôle essentiel dans l'avancement du Plan stratégique en « dynamisant notre mission universitaire et de recherche », en « renforçant les communautés que nous servons » et en « améliorant l'expérience étudiante ». En 2024-2025, des professeurs affiliés au Maamwizing Indigenous Research Institute, au Centre de recherche sur la santé et la sécurité au travail, à l'Unité conjointe d'écologie d'eau douce, au Centre de recherche sur la santé dans les régions rurales et du Nord, et au Centre d'exploration minérale ont obtenu des fonds de recherche externes. Des chercheurs affiliés ont également obtenu des subventions pour faire progresser les découvertes en science quantique au SNOLAB et au Centre de biotechnologie des déchets miniers à MIRARCO. Les recherches menées par les centres sont souvent effectuées en collaboration avec des partenaires communautaires ou industriels, et la formation de la population étudiante sur tous les aspects du processus de recherche est essentielle à l'établissement des talents nécessaires pour stimuler le développement économique de notre région.

Enfin, notre infrastructure de recherche s'est améliorée grâce au financement de la Fondation canadienne pour l'innovation, du Fonds pour la recherche en Ontario et du Fonds d'amélioration du matériel de formation de l'Ontario, ce qui a permis d'acquérir de nouveaux appareils pour soutenir la recherche, l'innovation et la formation de la population étudiante dirigée par les professeurs Thomas Merritt, Ashley Scott et Steven Beites.

Grâce à ces activités de recherche et d'innovation, le corps professoral, le personnel et la population étudiante laissent leur marque dans les solutions pour le Nord dans des domaines comme l'innovation en matière de logement, la remise en état de l'environnement, la lutte contre les incendies de forêt, la préservation de la langue et la réconciliation économique. Au fil de notre progression vers les objectifs de notre Plan stratégique de recherche, nous restons profondément déterminés à encourager la recherche qui répond aux priorités de notre région et de nos partenaires, renforce les communautés que nous servons et prépare notre population étudiante à devenir la prochaine génération de chefs de file.



Tendances des inscriptions

L'Université Laurentienne a enregistré une augmentation importante de ses inscriptions au cours de l'année universitaire 2023-2024. Ce fait est entièrement dû à un pic des inscriptions d'étudiants étrangers, en particulier dans les programmes de cycles supérieurs, et on s'attendait à ce qu'elle diminue considérablement à la suite de la mise en œuvre des plafonds de permis d'études internationaux imposés par le gouvernement canadien. Comme prévu, les effectifs sont restés relativement stables en 2024-2025, avec un total de 8 234 étudiants ou 6 458 équivalents temps plein (ETP) (+1 %) (voir les tableaux 1a et 1b). Les inscriptions d'étudiants canadiens ont légèrement diminué au cours de cette période, contrairement à celles des étudiants étrangers. Plus précisément, les inscriptions des étudiants des cycles supérieurs qui revenaient ont permis à l'Université Laurentienne de maintenir un nombre stable d'inscriptions.

Comme indiqué, les inscriptions d'étudiants canadiens en général ont diminué en 2024-2025 par rapport à l'année précédente, avec une baisse de 2 % (97 ETP) à tous les niveaux et dans tous les programmes. Par conséquent, les inscriptions d'étudiants canadiens réels étaient inférieures de 8 % aux inscriptions ETP prévues dans le budget 2024-2025 (voir le tableau 2).

Le statut au plan de l'immigration mis à part, le nombre d'étudiants qui reviennent a augmenté de 8 % par rapport à l'année dernière, allant de 4 335 ETP en 2023-2024 à 4 692 ETP en 2024-2025. En revanche, les nouvelles inscriptions ont diminué de 13 %, soit un total de 264 ETP au cours de cette période. Cette baisse des nouvelles inscriptions est presque entièrement due à une diminution de 48 % des nouvelles inscriptions d'étudiants étrangers, tandis que les nouvelles inscriptions d'étudiants canadiens ont connu une modeste augmentation de 5 %.

Les inscriptions d'étudiants canadiens au premier cycle ont diminué de 1 %, ce qui donne 4 436 ETP. Cette baisse s'explique par une diminution de 4 % des inscriptions des étudiants qui reviennent, ce qui contraste avec l'augmentation de 6 % des nouveaux ETP. Il est important de noter que, en dépit d'une légère réduction des inscriptions d'étudiants canadiens au premier cycle et du fait que l'Université Laurentienne n'a pas atteint les objectifs budgétaires prévus pour ces étudiants, le nombre total d'inscriptions ETP n'a été inférieur que de 1 % aux inscriptions prévues, les inscriptions d'étudiants étrangers ayant compensé la baisse des inscriptions d'étudiants canadiens.



Tableau 1a : Nombre officiel d'inscriptions à l'automne A2022 - A2024

Statut sur le plan d'immigration	Groupe académique	Type d'admission	Dénombrement					
			A2022		A2023		A2024	
Canadien	Premier cycle	Nouveau	1 509	-32 %	1 442	-4 %	1 528	6 %
		Retour	4 798	-14 %	4 602	-4 %	4 389	-5 %
		Total	6 307	-19 %	6 044	-4 %	5 917	-2 %
	Cycles supérieures	Nouveau	272	-22 %	242	-11 %	230	-5 %
		Retour	512	-8 %	494	-4 %	441	-11 %
		Total	784	-13 %	736	-6 %	671	-9 %
	Total		7 091	-19 %	6 780	-4 %	6 588	-3 %
Étranger	Premier cycle	Nouveau	69	-41 %	121	75 %	101	-17 %
		Retour	233	-18 %	215	-8 %	237	10 %
		Total	302	-25 %	336	11 %	338	1 %
	Cycles supérieures	Nouveau	155	177 %	590	281 %	314	-47 %
		Retour	163	17 %	495	204 %	994	101 %
		Total	318	63 %	1 085	241 %	1 308	21 %
	Total		620	4 %	1 421	129 %	1 646	16 %
Grand Total			7 711	-17 %	8 201	6 %	8 234	0 %

Tableau 1b : ETP à l'automne – Nombre officiel d'inscriptions A2022-A2024

Statut sur le plan d'immigration	Groupe académique	Type d'admission	ETP d'automne					
			A2022		A2023		A2024	
Canadien	Premier cycle	Nouveau	1 191,5	-34 %	1 149,7	-4 %	1 217,9	6 %
		Retour	3 530,2	-17 %	3 337,7	-5 %	3 218	-4 %
		Total	4 721,6	-22 %	4 487,4	-5 %	4 436	-1 %
	Cycles supérieures	Nouveau	210,4	-21 %	189,5	-10 %	185,9	-2 %
		Retour	331,4	-11 %	334,4	1 %	300,3	-10 %
		Total	541,8	-15 %	523,9	-3 %	486,2	-7 %
	Total		5 263,4	-21 %	5 011,3	-5 %	4 922,2	-2 %
Étranger	Premier cycle	Nouveau	54,3	-46 %	100,7	85 %	80,4	-20 %
		Retour	187	-21 %	169,1	-10 %	191,5	13 %
		Total	241,2	-28 %	269,7	12 %	271,8	1 %
	Cycles supérieures	Nouveau	155	177 %	590	281 %	282	-52 %
		Retour	160,9	19 %	493,6	207 %	982,2	99 %
		Total	315,9	65 %	1 083,6	243 %	1 264,2	17 %
	Total		557,1	6 %	1 353,3	143 %	1 536	14 %
Grand Total		5 820,6	-19 %	6 364,6	9 %	6 458,2	1 %	

Le nombre d'étudiants étrangers au premier cycle est resté stable (+1 % ou +2 ETP) par rapport à l'année dernière. Cela est dû au nombre plus élevé d'étudiants étrangers au premier cycle qui reviennent, qui a augmenté de 13 % par rapport à l'année dernière. Par contre, comme prévu, le nombre de nouveaux étudiants dans ce groupe a diminué de 20 % (20 ETP) par rapport au trimestre d'automne précédent.

Les inscriptions aux programmes de cycles supérieurs ont augmenté de 9 %, car l'Université Laurentienne continue d'enregistrer une forte demande de la part des étudiants étrangers. Les inscriptions de ces étudiants aux cycles supérieurs sont passées de 1 084 ETP à l'automne 2023 à 1 264 ETP à l'automne 2024. Cette augmentation est attribuable encore une fois aux programmes de maîtrise fondés sur des cours, y compris en informatique, de MBA et de génie. Il y a eu une baisse des inscriptions des étudiants canadiens aux cycles supérieurs; elles ont diminué de 7 % par rapport à l'année dernière pour atteindre un total de 486 ETP en raison de la diminution des inscriptions de nouveaux étudiants et d'étudiants qui reviennent.

Les options d'apprentissage à distance et souples sont demeurées populaires et ont entraîné une augmentation de 1 % des inscriptions aux programmes en ligne parmi les étudiants canadiens au premier cycle, pour un total de 1 217 ETP. Alors que la demande d'apprentissage en ligne a augmenté, le nombre d'étudiants canadiens au premier cycle inscrits à des programmes sur le campus a diminué légèrement de 2 %, soit une réduction de 69 ETP. Étant donné que le nombre élevé d'inscriptions d'étudiants étrangers a compensé la baisse des inscriptions d'étudiants canadiens, le nombre total d'inscriptions sur le campus a augmenté de 2 %.

La proportion globale d'étudiants inscrits à un programme de grade en français a augmenté légèrement depuis l'année dernière, allant de 23 % à l'automne 2023 à 24 % à l'automne 2024. La proportion d'étudiants étrangers a encore augmenté, passant de 17 % en 2023-2024 à 20 % en 2024-2025. Enfin, la proportion d'étudiants de première génération et d'étudiants autochtones est restée stable (soit 51 % et 12 % respectivement).

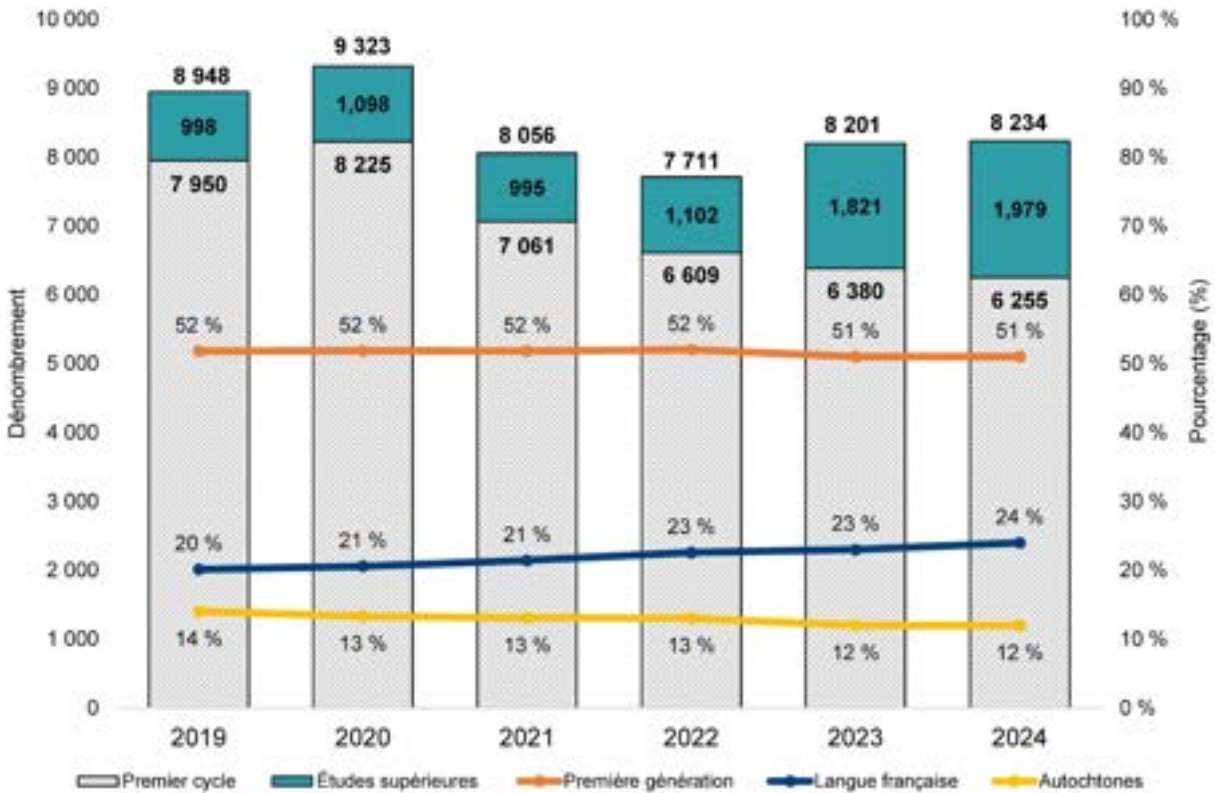


Tableau 2 – ETP à l'automne Nombre officiel d'inscriptions par rapport aux prévisions

Inscriptions ETP à l'automne*		Inscriptions officielles				Deltas						Inscriptions planifiées 2024-25 (budget)					
		Historique			Actuel	Changement d'une année sur l'autre		Réalisés par rapport à planifié		Changement planifié d'une année							
						2021	2022	2023	2024	Delta 2024 officiel vs 2023 officiel		Delta 2024 officiel vs 2024 planifié		Delta 2024 planifié vs 2023 officiel		2024	2025
Statut au plan de l'immigration	Niveau universitaire																
	PC	5 050	4 722	4 487	4 436	-51	-1%	-208	-4%	157	3%	4 644	4 644	4 644	4 644		
	CS	554	542	524	486	-38	-7%	-90	-16%	52	10%	576	576	576	576		
	Total	5 604	5 263	5 011	4 922	-89	-2%	-299	-6%	210	4%	5 221	5 221	5 221	5 221		
Étranger	PC	296	241	270	272	2	1%	6	2%	-4	-1%	266	266	266	266		
	CS	193	316	1 084	1 264	181	17%	330	35%	-150	-14%	934	934	934	934		
	Total	488	557	1 353	1 536	183	14%	336	28%	-153	-11%	1 200	1 200	1 200	1 200		
Total général		6 092	5 821	6 365	6 458	94	1%	37	1%	56	1%	6 421	6 421	6 421	6 421		

*Les totaux ne concordent pas nécessairement parce que les chiffres ont été arrondis et agrégés à un niveau supérieur

Figure 1 : Nombre d'inscriptions avec les proportions – Totaux à l'automne 2019-2024





Examen financier

État consolidé des opérations

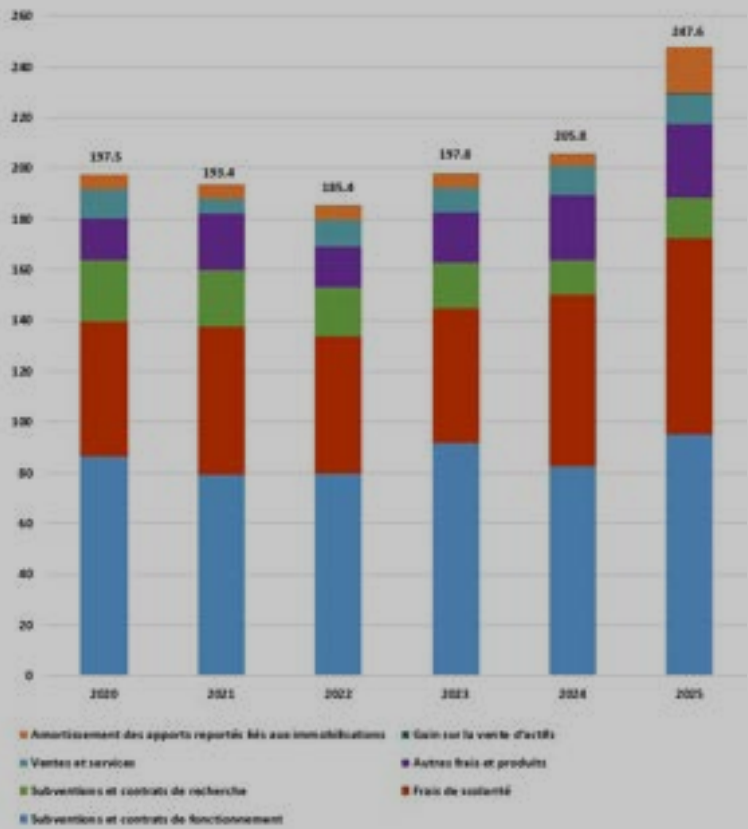
L'Université a généré un excédent des revenus sur les dépenses de 55,2 millions de dollars en 2024-2025, comparativement à 37,9 millions de dollars en 2023-2024. En excluant les coûts de transformation, l'excédent des revenus sur les dépenses a été de 57,9 millions de dollars, par rapport à 41,6 millions de dollars en 2023-2024.

Les revenus consolidés de 247,5 millions de dollars ont augmenté de 41,8 millions de dollars (20 %) par rapport à l'exercice précédent, tandis que les dépenses consolidées de 192,4 millions de dollars ont augmenté de 24,6 millions de dollars (15 %).

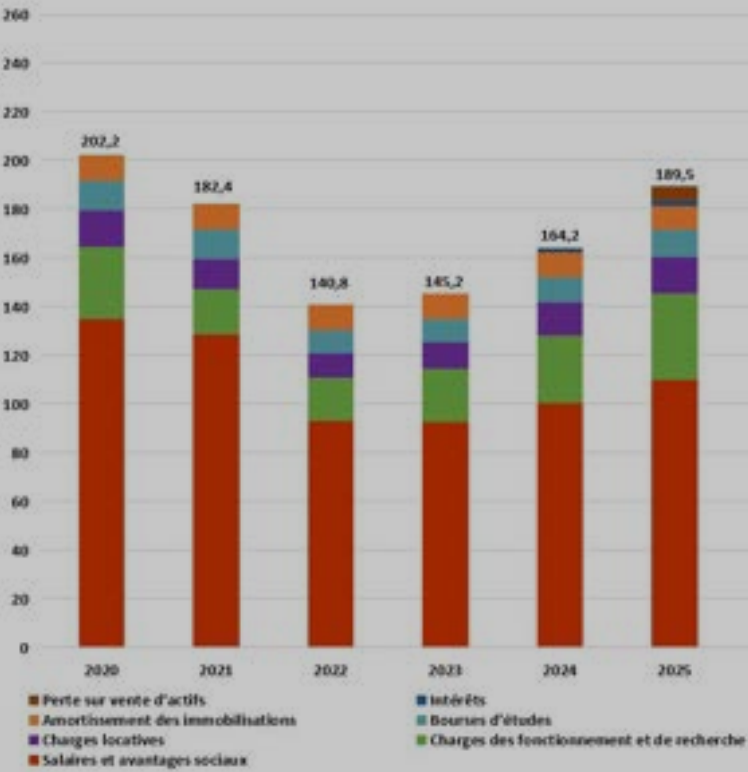
La vente du Centre pour la vitalité des lacs Vale et de l'édifice du bassin d'alimentation à la Province a produit un revenu unique de 12,9 millions de dollars des subventions d'immobilisations non amorties liées aux actifs. La vente a également entraîné une perte de 6,1 millions de dollars, car le produit de 8 millions de dollars était inférieur à la valeur comptable nette de 14,1 millions de dollars.

L'excédent des revenus sur les dépenses, sans l'incidence de la vente du Centre pour la vitalité des lacs et de la maison du recteur, aurait été de 49,1 millions de dollars.

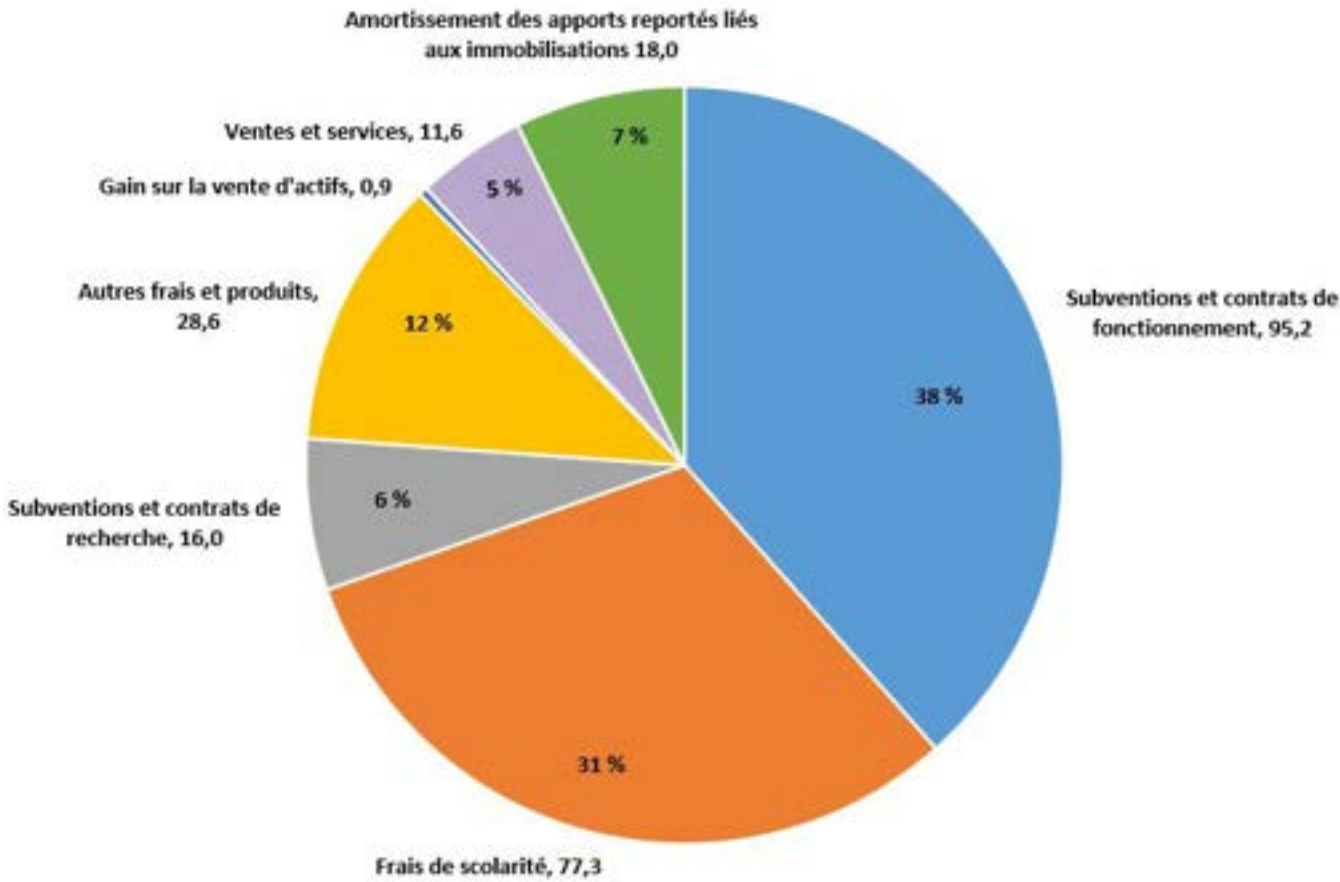
Revenus (millions de \$)



Dépenses, à l'exclusion d'autres éléments (millions de \$)



Revenus consolidés de 2024-2025 (millions de \$)



Les revenus totaux de 247,5 millions de dollars en 2024-2025 ont augmenté de 41,8 millions de dollars par rapport à l'année précédente, le principal facteur étant une augmentation de 15 % des subventions et contrats de fonctionnement principalement due à une nouvelle subvention de viabilité ainsi qu'à l'augmentation d'autres subventions. Les revenus provenant des frais de scolarité ont augmenté de 9,5 millions de dollars, soit 14 %, en raison d'une hausse des inscriptions des étudiants étrangers aux cycles supérieurs. La vente du Centre pour la vitalité des lacs Vale et de l'édifice du bassin d'alimentation à la Province en janvier 2025 a produit un revenu unique de 12,9 millions de dollars provenant des subventions d'immobilisations non amorties liées aux actifs, qui sont incluses dans l'amortissement des apports reportés en immobilisations. Les autres frais et revenus ont augmenté de 12 % en raison d'une réclamation de 1,6 million de dollars en vertu de l'article 211 touchant la TVH, ainsi que de l'augmentation des frais d'administration et de cours. Les subventions et contrats de recherche ont augmenté de 2,5 millions de dollars ou 18,5 %.



Revenus

Subventions et contrats de fonctionnement

À 95,2 millions de dollars en 2024-2025, les subventions et les contrats de fonctionnement représentent 38 % des revenus totaux de l’Université Laurentienne, une augmentation de 12,7 millions de dollars par rapport à l’exercice précédent, principalement en raison de la nouvelle subvention pour la viabilité de 6 millions de dollars et des augmentations des subventions pour le Nord, les francophones et les soins infirmiers.

Dans l’entente de mandat stratégique en vigueur (EMS3), la Province a défini une série de mesures d’évaluation du rendement ainsi que le mécanisme d’évaluation de ce rendement et les conséquences sur la subvention de rendement. À partir de 2020-2021, 25 % du financement provincial devait être lié à des mesures actives du rendement, puis 60 % d’ici l’année universitaire 2024-2025. En raison de la pandémie de COVID-19, le MCUERS a annoncé qu’il retardera l’allocation de la

subvention fondée sur le rendement puis, pour les deux dernières années, qu’il réactivera le financement fondé sur le rendement dans la proportion de 10 % à l’échelle du système pour l’année 4 (2023-2024) et de 25 % pour l’année 5 (2024-2025).

En juin 2025, l’Université Laurentienne a signé sa quatrième entente de mandat stratégique (EMS4) avec le ministère. Dans cet accord, celui-ci propose un certain nombre de mesures pour tenter d’atténuer les risques liés au financement. Il s’agit notamment d’un financement de protection du corridor en 2024-2025 pour les établissements dont le nombre d’inscriptions est inférieur à leur corridor, d’un financement complémentaire du Fonds pour la viabilité du secteur postsecondaire pour l’année universitaire 2025-2026, et d’un financement supplémentaire au moyen d’un redressement du point médian basé sur les inscriptions dans les STIM. En outre, en 2025-2026, le ministère mettra en place une protection du corridor fondée sur les inscriptions dans les STIM et continuera d’offrir cette protection au cours de la deuxième année aux établissements qui atteignent leurs objectifs globaux de croissance nationale au cours de la première année. Il est important de noter que le ministère procédera à un examen approfondi de la formule de financement, ce qui crée des incertitudes sur des points particuliers du financement à partir de la troisième année (2027-2028).

Frais de scolarité

Les revenus des frais de scolarité ont augmenté de 67,8 millions de dollars en 2023-2024 à 77,3 millions de dollars en 2024-2025. L’augmentation des revenus globaux des droits est due à l’augmentation des inscriptions d’étudiants étrangers aux programmes de maîtrise fondés sur des cours, y compris en informatique, de MBA et en génie.

Les frais de scolarité des étudiants canadiens sont demeurés gelés en 2024-2025, mais le ministère permet des augmentations des frais de scolarité anormaux qui, pour l’Université Laurentienne, incluaient le baccalauréat en informatique (+ 3 %), le baccalauréat en génie (+ 7,5 %) et la maîtrise en architecture (+ 7,5 %). Les frais de scolarité des étudiants hors province ont augmenté de 3 % et ceux des étudiants étrangers de 3 à 5 %.

Les frais de scolarité des étudiants étrangers ont totalisé 40,5 millions de dollars, une hausse considérable par rapport aux 29,8 millions de dollars de 2023-2024. Les étudiants étrangers paient des frais de scolarité plus élevés que les étudiants canadiens pour compenser l’absence de subventions de fonctionnement.

Subventions et contrats de recherche

Les subventions et les contrats de recherche comptabilisés au cours de l’exercice se sont élevés à 16 millions de dollars, soit une hausse de 2,5 millions de dollars (19 %) par rapport à l’exercice précédent. Les revenus de recherche comprennent les dépenses de recherche des filiales et des coentreprises de l’Université Laurentienne, à savoir la Mining Innovation Rehabilitation and Applied Research Corporation (MIRARCO), qui est une entité entièrement contrôlée, et le Laboratoire de l’Observatoire de neutrinos de Sudbury (SNOLAB), où l’Université Laurentienne reconnaît sa part proportionnelle (20 %) des revenus et des dépenses.

Les subventions de recherche sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les dépenses sont engagées. Les fonds de recherche non dépensés sont comptabilisés comme des apports reportés et se chiffraient à 11,8 millions de dollars au 30 avril 2025 par rapport à 14,9 millions de dollars l’année précédente.

Ventes et services

Les ventes, services et frais d’utilisation proviennent principalement des activités auxiliaires qui devraient générer suffisamment de revenus pour couvrir les coûts totaux, y compris les investissements requis dans les immobilisations.

En 2024-2025, les revenus des ventes et services ont été de 11,6 millions de dollars par rapport à 11,3 millions de dollars en 2023-2024. Cette hausse est principalement due à l’augmentation de 2 % des frais de logement en résidence. Dans l’ensemble, les taux d’occupation des résidences étaient de 76 % en 2023-2024 et de 77 % en 2024-2025.

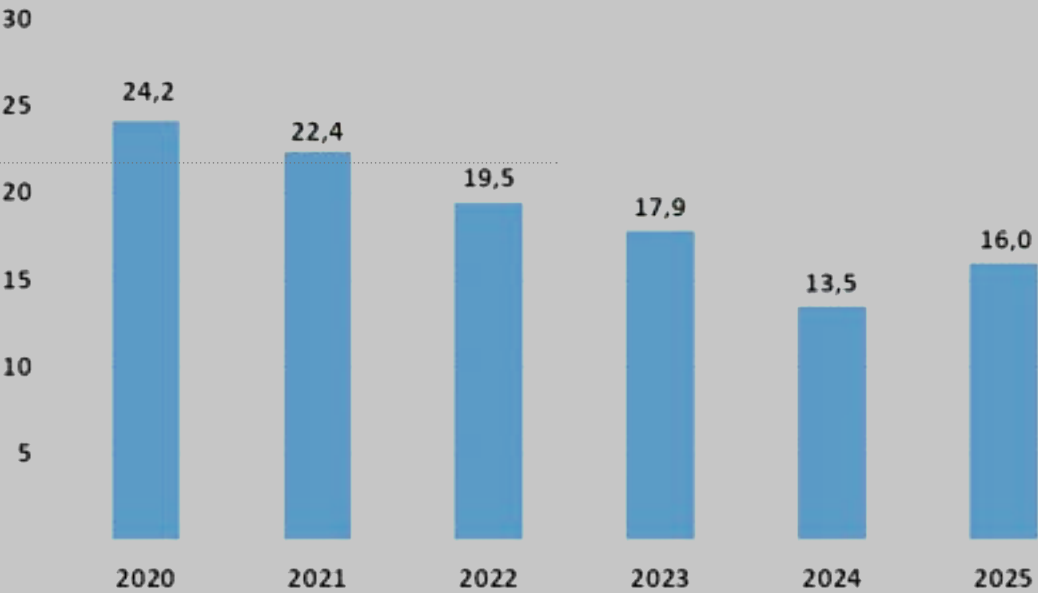
En 2024-2025, les dépenses auxiliaires ont totalisé 7,1 millions de dollars, soit une augmentation de 0,3 million de dollars par rapport à l’année précédente. Dans l’ensemble, les opérations auxiliaires ont généré un excédent de 3,4 millions de dollars en 2024-2025, pour couvrir les futurs coûts d’entretien des immobilisations, comme l’année précédente.

Autres frais et revenus

Les autres frais et revenus représentent les contributions réalisées affectées aux bourses d’études et d’aide, les frais obligatoires, les étudiants commandités, les frais d’administration et d’autres éléments. Les autres frais et revenus se sont élevés à 28,6 millions de dollars en 2024-2025, une hausse de 3,1 millions de dollars par rapport à l’année précédente due principalement à la réclamation de 1,6 million de dollars au titre de l’article 211 touchant la TVH ainsi qu’à l’augmentation des frais administratifs et de cours.



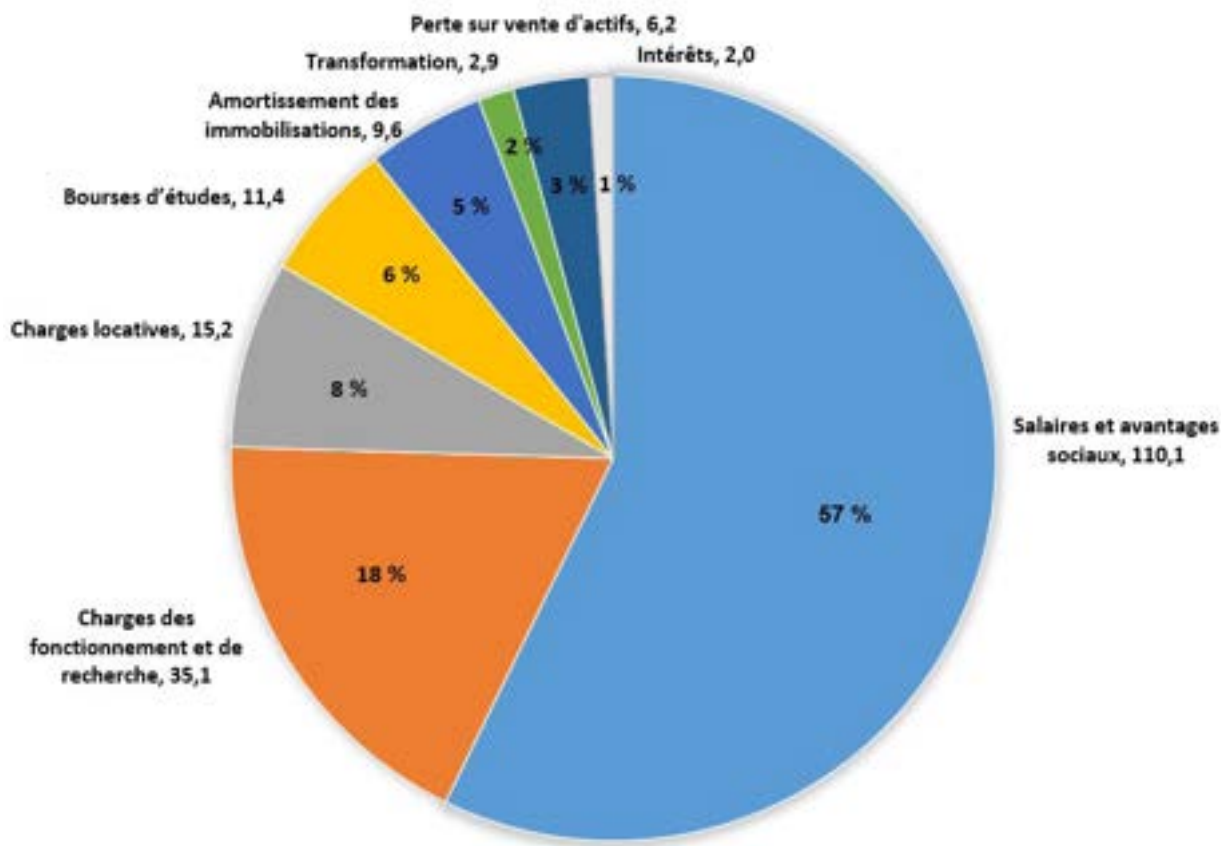
▣ Subventions et contrats de recherche (en millions \$)





Dépenses

■ Dépenses consolidées 2024-2025 (en millions \$)



Les dépenses de l'Université Laurentienne ont totalisé 192,4 millions de dollars en 2024-2025, ce qui comprend les coûts de transformation de 2,8 millions de dollars, une augmentation de 24,6 millions de dollars par rapport à l'année précédente, liée principalement à l'augmentation des salaires et des avantages sociaux et des coûts de fonctionnement et d'occupation, ainsi qu'à une perte sur la vente de biens de 6,1 millions de dollars résultant de la vente du Centre pour la vitalité des lacs Vale et de l'édifice du bassin d'alimentation.

Salaires et avantages sociaux

Les salaires et les avantages sociaux représentent la plus grande catégorie de dépenses à l'Université Laurentienne. À 110,1 millions de dollars en 2024-2025, les salaires et les avantages sociaux sont supérieurs de 9,6 millions de dollars (9,5 %) par rapport à l'année précédente et représentent 57,2 % de l'ensemble des dépenses dans les états financiers consolidés (59,9 % en 2023-24). L'augmentation des dépenses salariales est principalement due à une augmentation de la dotation des postes essentiels approuvés dans le budget 2024-2025, ainsi qu'à l'augmentation économique, aux augmentations d'échelon et salariales conformément à la nouvelle convention collective négociée avec le Syndicat des employés de l'Université Laurentienne qui est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2024.

Fonctionnement et recherche

Les dépenses de fonctionnement et de recherche, qui s'élevaient à 35,1 millions de dollars en 2024-2025, sont supérieures de 7,8 millions de dollars à celles de l'année précédente. Elles représentent les augmentations des dépenses en recherche, des frais des agents de recrutement à l'international, des déplacements liés au recrutement et du renouvellement de la technologie de l'information ainsi que l'inflation.

Autres dépenses

Les frais d'occupation de 15,2 millions de dollars ont augmenté de 1,4 million de dollars par rapport à l'année précédente en raison de l'augmentation des coûts de l'électricité et de divers travaux de réparation et d'entretien. Le montant des bourses d'études et d'aide de 11,4 millions de dollars a augmenté de 0,7 million de dollars, principalement en raison du nombre accru de bourses dotées attribuées. L'amortissement de 9,6 millions de dollars a été comparable à l'année précédente. Les frais d'intérêts de 2 millions de dollars représentent les intérêts payés sur l'entente de prêt de sortie avec la Province de l'Ontario.



Transformation

Dans le cadre du Plan de transaction et d'arrangement, l'Université a élaboré un plan de transformation détaillé pour entreprendre une restructuration et une transformation opérationnelles complètes. La valeur estimée du programme de transformation est de 32,5 millions de dollars à partir de 2023-2024 et est incluse dans les prévisions financières quinquennales transmises au MCUERS. En 2024-2025, 2,8 millions de dollars ont été consacrés à la mise en place du Bureau de la transformation et aux investissements initiaux dans les projets de transformation; 3,6 millions de dollars ont été dépensés en 2023-2024.

Investissements dans les immobilisations

Les dépenses d'investissement en 2024-2025 s'élevaient à 10 millions de dollars et concernaient principalement des remplacements de toits, le nouveau carrefour de STIM et le nouveau laboratoire de langues.

L'Université continue de gérer un retard considérable dans l'entretien différé, estimé à plus de 150 millions de dollars. Elle concentre ses ressources limitées de financement du fonctionnement sur les travaux d'entretien les plus urgents et sur ceux qui sont admissibles dans le cadre du programme de renouvellement des installations du MCUERS.





État consolidé de la situation financière

Actif

L'Université Laurentienne a terminé l'année avec des encaisses et placements à court terme de 212,1 millions de dollars, comparativement à 174,5 millions de dollars en 2023-2024. La hausse est due à un influx de liquidités de 49,9 millions de dollars des activités de fonctionnement, de 5,4 millions de dollars de financement et d'une réduction de 6,3 millions de dollars des activités de placement.

Les comptes débiteurs de 15,8 millions de dollars ont augmenté de 5,5 millions de dollars depuis l'année dernière, principalement en raison de la hausse de 2,1 millions de dollars de la taxe de vente harmonisée (TVH) à recevoir, aux augmentations de 2,1 millions de dollars des subventions du MCURES à recevoir et des fonds du SNOLAB de 1,1 million de dollars à recevoir. Les dépenses payées d'avance se sont chiffrées à 3,7 millions de dollars, comme l'an dernier, et se composent principalement des frais juridiques, des logiciels et des licences, ainsi que des assurances payées d'avance et des avantages sociaux.

Les placements s'élevant à 58,6 millions de dollars étaient supérieurs de 5,4 millions de dollars par rapport à l'année précédente en raison du solide rendement en 2024-2025. Les placements de la Laurentienne sont des fonds de dotation reçus de donateurs, dont les revenus sont utilisés conformément aux diverses fins établies par ceux-ci.

Les immobilisations (qui incluent les biens à vendre) totalisaient 227,4 millions de dollars en 2024-2025, comparativement à 241,6 millions de dollars en 2023-2024. La réduction des immobilisations résulte d'un amortissement de 9,6 millions de dollars, compensé par des acquisitions de 10 millions de dollars, ainsi que par la vente du Centre pour la vitalité des lacs Vale et de l'édifice du bassin d'alimentation en janvier dont la valeur comptable nette est de 14,1 millions de dollars.

Le 28 août 2025, l'Université a annoncé que la vente de certains biens immobiliers à la Province de l'Ontario avait été réalisée plus tôt que prévu. Il s'agissait d'une étape essentielle et nécessaire à la mise en œuvre du plan d'arrangement négocié avec les créanciers et à la sortie de la procédure de la LACC. La vente des biens immobiliers désignés devait générer un produit net d'un montant maximum de 53,5 millions de dollars pour financer le bassin de distribution.

Passif

Le passif de l'Université Laurentienne a diminué, passant de 252 millions de dollars en 2023-2024 à 230,7 millions de dollars en 2024-2025 principalement en raison de la

diminution des apports en capital reportés (13,9 millions de dollars), du montant à payer au bassin de distribution en vertu de la CCAA (2,9 millions de dollars), des comptes créditeurs et des charges à payer (1,8 million de dollars), de la dette à long terme (1,7 million de dollars) et des apports reportés (1,7 million de dollars).

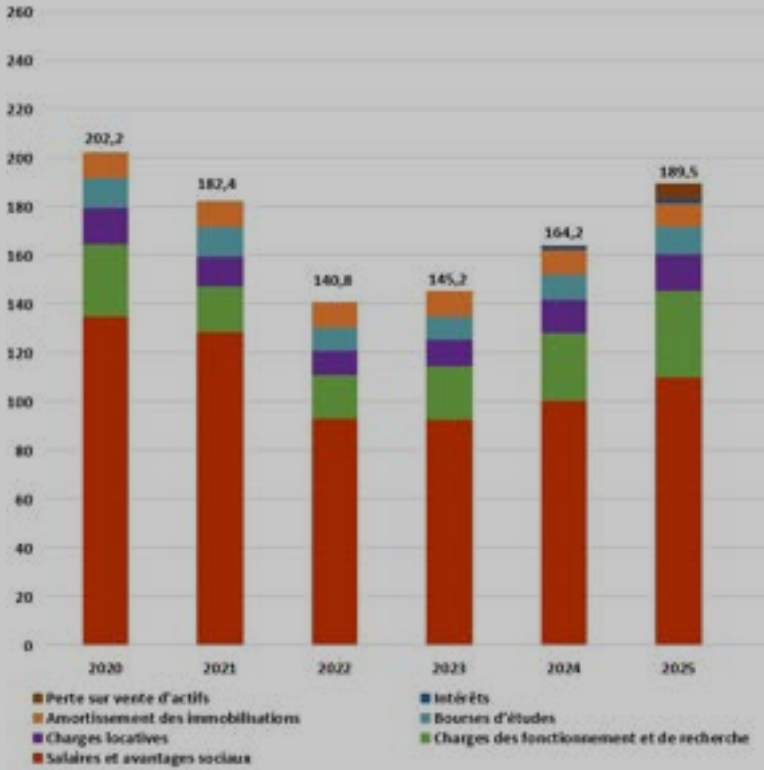
Les apports reportés en capital de 102,6 millions de dollars représentent des subventions et des contributions pour les immobilisations qui sont amorties sur la même base que les immobilisations. Ils ont diminué de 13,9 millions de dollars au cours de l'année en raison d'un amortissement de 18 millions de dollars compensé par de nouvelles subventions d'immobilisations de 4,1 millions de dollars. L'amortissement de 18 millions de dollars en 2024-2025 comprend 12,5 millions de dollars de reconnaissance d'apports en immobilisation reportés liés à la vente du Centre pour la vitalité des lacs Vale.

En 2023-2024, le montant à payer au bassin de distribution de 47,5 millions de dollars était égal au produit attendu de la vente de biens de 53,5 millions de dollars moins les montants payés pour les réclamations garanties, les réclamations prioritaires en vertu de la LACC et les réclamations d'indemnités de vacances de 6,0 millions de dollars, qui ont été légalement déchargées et libérées lors de la mise en œuvre du plan.

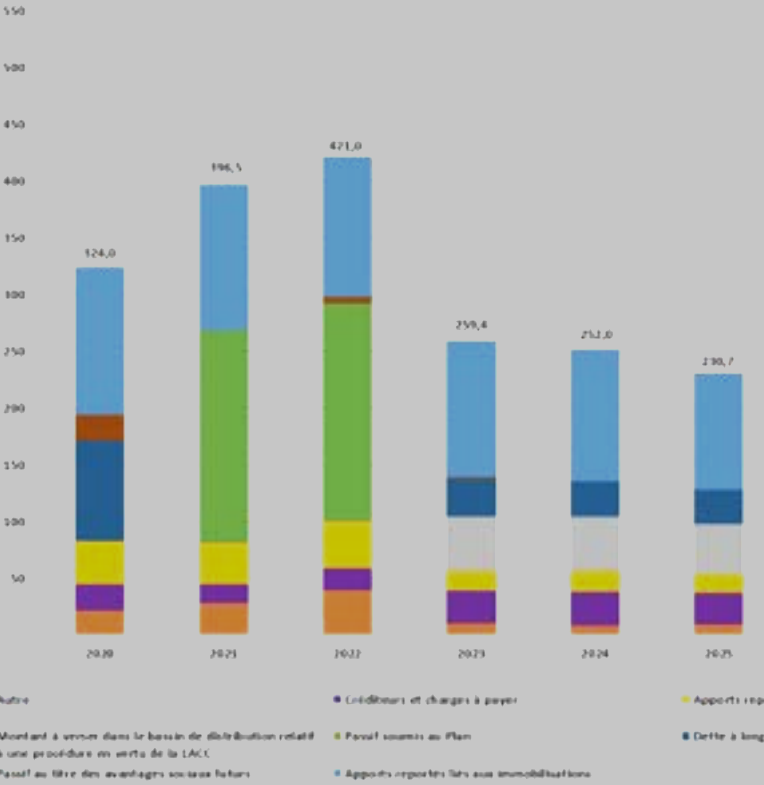
En 2024-2025, un montant net de 2,9 millions de dollars a été alloué au bassin de distribution, à partir du produit de la vente du Centre pour la vitalité des lacs Vale, de l'édifice du bassin de distribution et de la maison du recteur. Le Centre pour la vitalité des lacs Vale et l'édifice du bassin de distribution ont été vendus le 29 janvier 2025 pour un produit de 8 millions de dollars et la maison du recteur a été vendue le 1^{er} mai 2024 pour un produit de 0,9 million de dollars. Sur ce produit, l'Université a retenu 6 millions de dollars pour les paiements effectués aux détenteurs de réclamations garanties, de réclamations prioritaires en vertu de la LACC et de réclamations d'indemnités de vacances, et 2,9 millions de dollars ont été alloués au bassin de distribution, ce qui laisse un solde à payer de 44,6 millions de dollars.

Lors de la mise en œuvre du plan dans le cadre de la procédure liée à la LACC, l'Université a finalisé une nouvelle entente de prêt à long terme garanti avec la Province de l'Ontario. Au cours de l'exercice 2024-2025, elle a effectué des remboursements de capital totalisant 1,6 million de dollars et des paiements d'intérêts de 2 millions de dollars, laissant un solde dû sur cette dette à long terme de 31,3 millions de dollars au 30 avril 2025, comparativement à 32,9 millions de dollars l'an dernier. L'entente de prêt de sortie contient six clauses financières

Actif (en millions \$)



Passif et apports reportés s (en millions \$)



qui doivent être respectées durant son application. La première clause restrictive est entrée en vigueur en 2023-2024 et a été respectée au cours des exercices 2023-2024 et 2024-2025. Deux clauses financières devront être respectées d’ici l’exercice 2025-2026, et les trois autres d’ici l’exercice 2027-2028.

Les comptes créditeurs et les charges à payer, d’un montant de 28 millions de dollars, sont principalement des dettes envers les fournisseurs et la population étudiante, ainsi que des charges salariales. Celles-ci ont diminué de 1,8 million de dollars, principalement en raison de la baisse des commissions payables aux agents de recrutement en fin d’exercice.

Les apports reportés couvrent le financement externe affecté reçu principalement pour des projets de recherche et d’autres dépenses et se chiffrent à 16,4 millions de dollars, soit une baisse de 1,7 million de dollars depuis l’année précédente, surtout en raison des dépenses des subventions de recherche.

➤ Apports reportés

	2024-25	2023-24
(milliers de dollars)		
Subventions de recherche	11 822 \$	14 862 \$
Autres subventions et contrats	3 727 \$	2 648 \$
Bourses d’études et d’aide	857 \$	625 \$
	16 406 \$	18 135 \$



➤ Ratios financiers par clause restrictive de prêt
(en milliers de dollars, le cas échéant)

	2024-25	2023-24
i) Revenu net/ratio de perte (min. 1,5 % à partir de 2027-2028)	22,3 %	18,4 %
ii) Ratio de réserve primaire (min. 30 jours à partir de 2025-2026)	205,2 jours	115,3 jours
iii) Excédent des revenus en cours d’exercice supérieur à 0 à partir de 2027-2028	55 155 \$	37 942 \$
iv) Actif net utilisable supérieur à 0 à partir de 2025-2026	108 089 \$	53 021 \$
v) Ratio de la couverture de la dette supérieur à 1:1 à partir de 2023-2024	13,7	12,5
vi) Revenu net de fonctionnement (min. 5 % à partir de 2027-2028)	15,6 %	22 %

Futurs avantages sociaux des employés

L’Université offre les futurs avantages sociaux à ses employés par l’entremise du régime de retraite. Les améliorations des futurs avantages sociaux dans le cadre du régime de retraite sont assujetties à des mesures de viabilité du régime, conformément aux dispositions de la politique en matière de prestations et de capitalisation du régime de retraite, et aucune amélioration des prestations ne devait être envisagée avant le 1^{er} juillet 2025.

Un calcul actuariel des actifs et des passifs futurs, y compris une allocation pour le rétablissement des prestations, a été effectué et constitue la base de l’obligation touchant les prestations accumulées. Au 30 avril 2025, le passif du régime de retraite de l’Université était nul, comme l’année précédente.

Actif net

L’Université avait d’un actif net de 287,1 millions de dollars à la fin de l’exercice 2024-2025, soit une amélioration de 55,7 millions de dollars par rapport à l’année précédente. Les principaux apports ont été l’excédent des revenus sur les dépenses de 55,2 millions de dollars, ainsi qu’une augmentation des dotations de 2,9 millions de dollars.

Entente de prêt postérieure à l’application de la LACC

À la date d’entrée en vigueur du Plan, le MCUERS a accordé à l’Université un prêt à terme unique non renouvelable de 35 millions de dollars, remboursable en versements annuels de capital et d’intérêts combinés sur une période de 15 ans au taux d’intérêt annuel de 6,11 %. L’accord de prêt est assorti de diverses conditions, dont les six ratios financiers suivants :

- i) Pour chaque exercice à compter de 2027-2028, la Laurentienne aura un ratio de revenu net d’au moins 1,5 %;
- ii) À chaque fin d’exercice à compter de 2025-2026, la Laurentienne aura un ratio de réserve primaire d’au moins 30 jours;
- iii) Pour chaque exercice à compter de 2027-2028, la Laurentienne aura un excédent (déficit) en cours d’exercice des revenus par rapport aux dépenses d’au moins 0 \$;
- iv) À chaque fin d’exercice à compter de 2025-2026, la Laurentienne aura un actif net utilisable d’au moins 0 \$;
- v) À chaque fin d’exercice à compter de 2023-2024, la Laurentienne aura un ratio de couverture du service de la dette d’au moins 1,1;
- vi) À la fin de chaque exercice à compter de 2027-2028, la Laurentienne aura un ratio de revenus nets d’exploitation d’au moins 5,0 %.



Conclusion

L’Université, avec 6 332 inscriptions ETP, a enregistré une augmentation de 1 % par rapport à l’année précédente et une baisse de 1 % par rapport aux prévisions budgétaires de 2024-2025. Les inscriptions d’étudiants canadiens ont baissé de 2 % tandis que celles des étudiants étrangers ont augmenté de 13 % par rapport à l’an dernier.

L’Université continue de connaître des pressions au chapitre des inscriptions des étudiants canadiens, le nombre se situant en dehors des niveaux établis dans le corridor admissible au financement de base de la Province. Elle a signalé ce risque dans son cadre de risque d’entreprise, et en conséquence, le budget 2025-2026 continue d’employer des hypothèses conservatrices en matière d’inscriptions.

Les subventions de recherche et autres, bien qu’inférieures à celles des années précédentes, ont démontré le soutien continu de nos partenaires financiers.



Comme le montre l’état consolidé des résultats, la Laurentienne enregistre un excédent des revenus sur les dépenses de 55,2 millions de dollars en 2024-2025 (37,9 millions de dollars en 2023-2024), ce qui fait passer l’actif net utilisable (c.-à-d. l’actif net non affecté et l’actif net affecté à l’interne) de 53 millions de dollars en 2023-2024 à 108,1 millions de dollars en 2024-2025. L’encaisse et les placements à court terme totalisaient 212,1 millions de dollars à la fin d’avril 2025 (174,5 millions de dollars en 2023-2024), dont 15 millions de dollars en encaisse affectée.



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

de l'Université de Sudbury

Exercice se terminant le 30 avril 2025

Rapport de l'auditeur indépendant

Au Conseil des gouverneurs de l'Université Laurentienne de Sudbury

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Université Laurentienne de Sudbury (l'« Université »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 30 avril 2025, et les états consolidés des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'Université au 30 avril 2025 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Université conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons l'attention sur la Note 2 b) des états financiers consolidés, qui décrit la procédure en cours de l'Université en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (la « LACC »). Le 28 novembre 2022, la protection de la LACC a pris fin et l'Université a été libérée de ses obligations, telles que prévues au plan. Il en a résulté un bassin de distribution destiné aux paiements futurs des créanciers visés, qui devrait être financé par la vente de certains biens immobiliers à la Province de l'Ontario. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent de ce qui suit :

- Les informations autres que les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur sur ces états incluses dans le document intitulé *Rapport financier annuel*.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Autres informations (suite)

Nous avons obtenu les informations, autres que les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur sur ces états, incluses dans le document intitulé *Rapport financier annuel* à la date du rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans notre rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Université à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'utiliser la base de la continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Université ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Université.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Université;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

Responsabilités de l’auditeur à l’égard de l’audit des états financiers consolidés (suite)

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l’utilisation par la direction de la base de la continuité de l’exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l’existence ou non d’une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l’Université à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l’existence d’une incertitude significative, nous sommes tenus d’attirer l’attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d’exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s’appuient sur les éléments probants obtenus jusqu’à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l’Université à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d’ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d’une manière propre à donner une image fidèle;
- nous planifions et réalisons l’audit du groupe afin d’obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d’une opinion sur les états financiers du groupe. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d’audit effectués pour les besoins de l’audit du groupe et assumons l’entière responsabilité de notre opinion d’audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l’étendue et le calendrier prévus des travaux d’audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Oakville (Ontario)
Le [DATE DU RAPPORT]

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

État consolidé de la situation financière

Au 30 avril 2025, avec les informations comparatives pour 2024
(en milliers de dollars)

	2025	2024
Actifs		
Actifs à court terme		
Trésorerie et placements à court terme (Note 4)	212 143 \$	174 477 \$
Débiteurs (Note 5)	15 804	10 336
Immobilisations destinées à la vente (Note 7 a))	26 591	14 142
Charges payées d’avance	3 651	3 704
	258 189	202 659
Débiteurs (Note 5)	186	188
Placements (Note 4)	58 592	53 143
Immobilisations (Note 7 b))	200 810	227 473
	517 777 \$	483 463 \$
Passifs et actif net		
Passifs à court terme		
Créditeurs et charges à payer (Note 8)	28 048	29 863
Montant à verser dans le bassin de distribution relatif à une procédure en vertu de la LACC (Note 10)	44 606	-
Indemnités de vacances accumulées	3 500	3 033
Produits reportés	4 135	4 062
Apports reportés (Note 11)	16 406	18 135
Tranche à court terme de la dette à long terme (Note 9)	1 651	1 556
	98 346	56 649
Passifs à long terme		
Montant à verser dans le bassin de distribution relatif à une procédure en vertu de la LACC (Note 10)	-	47 546
Dette à long terme (Note 9)	29 735	31 386
Passifs au titre des avantages sociaux futurs (Note 6)	-	-
Apports reportés afférents aux immobilisations (Note 11)	102 570	116 454
Total des passifs	230 651	252 035
Actif net		
Non affecté	78 341	39 653
Avantages sociaux futurs (Note 6)	-	-
Grevé d’affectations internes (Note 14)	29 751	13 368
Investissements en immobilisations (Note 13)	126 507	128 793
Dotations (Note 12)	52 527	49 614
	287 126	231 428
Engagements et éventualités (Note 15)		
Événements postérieurs à la date de clôture (Note 23)		
	517 777 \$	483 463 \$

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers consolidés.

Au nom du Conseil des gouverneurs :

Membre du conseil

Membre du conseil

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

État consolidé des résultats

Exercice terminé le 30 avril 2025, avec les informations comparatives pour 2024
(en milliers de dollars)

	2025	2024
Produits		
Subventions et contrats de fonctionnement	95 205 \$	82 543 \$
Frais de scolarité	77 254	67 798
Autres frais et produits (Note 17)	28 619	25 498
Subventions et contrats de recherche	16 035	13 531
Ventes et services	11 595	11 326
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations (Notes 7 a) et 11)	17 964	5 075
Gain sur la vente d'actifs (Note 7 a))	872	-
	247 544	205 771
Charges		
Salaires et charges sociales	110 117	100 526
Charges de fonctionnement et de recherche	35 051	27 300
Charges locatives	15 246	13 883
Bourses d'études	11 363	10 712
Amortissement des immobilisations	9 643	9 685
Perte sur la vente d'actifs (Note 7 a))	6 171	-
Intérêts (Note 9)	2 011	2 101
	189 602	164 207
Excédent des produits sur les charges avant les autres éléments	57 942	41 564
Autres éléments		
Transformation (Note 18)	(2 787)	(3 622)
Excédent des produits sur les charges après les autres éléments	55 155 \$	37 942 \$

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers consolidés.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

État consolidé de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 30 avril 2025, avec les informations comparatives pour 2024
(en milliers de dollars)

2025	Non affecté	Avantages sociaux futurs	Grevé d'affectations internes (Note 14)	Investissements en immobilisations (Note 13)	Dotations (Note 12)	Total
Actif net, au début de l'exercice	39 653 \$	- \$	13 368 \$	128 793 \$	49 614 \$	231 428 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges						
Charges de fonctionnement	55 063	-	-	2 879	-	57 942
Transformation	(2 787)	-	-	-	-	(2 787)
	52 276	-	-	2 879	-	55 155
Transfert pour les dépenses en immobilisations	5 165	-	-	(5 165)	-	-
Virements interfonds (Note 14)	(16 383)	-	16 383	-	-	-
Excédent des cotisations de l'employeur par rapport au coût net des avantages sociaux futurs	(2 370)	2 370	-	-	-	-
Dotations (Note 12)	-	-	-	-	174	174
Augmentation nette des dotations (Note 12)	-	-	-	-	2 739	2 739
Réévaluations des avantages sociaux futurs et autres éléments (Note 6)	-	(2 370)	-	-	-	(2 370)
Actif net, à la fin de l'exercice	78 341 \$	- \$	29 751 \$	126 507 \$	52 527 \$	287 126 \$

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

État consolidé de l'évolution de l'actif net (suite)

Exercice terminé le 30 avril 2025, avec les informations comparatives pour 2024
(en milliers de dollars)

2024	Non affecté	Avantages sociaux futurs	Grevé d'affectations internes (Note 14)	Investissements en immobilisations (Note 13)	Dotations (Note 12)	Total
Actif net (insuffisance), au début de l'exercice	15 571 \$ 191 572 \$	(1 848)	\$1 475	\$128 864	\$ 47 510	\$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges						
Charges de fonctionnement	46 175	—	—	(4 611)	—	41 564
Transformation	(3 622)	—	—	—	—	(3 622)
	42 553	—	—	(4 611)	—	37 942
Transfert pour les dépenses en immobilisations	(4 540)	—	—	4 540	—	—
Virements interfonds (Note 14)	(11 893)	—	11 893	—	—	—
Excédent des cotisations de l'employeur par rapport au coût net des avantages sociaux futurs	(2 038)	2 038	—	—	—	—
Dotations (Note 12)	—	—	—	—	94	94
Augmentation nette des dotations (Note 12)	—	—	—	—	2 010	2 010
Réévaluations des avantages sociaux futurs et autres éléments (Note 6)	—	(190)	—	—	—	(190)
Actif net, à la fin de l'exercice	39 653 \$	— \$	13 368 \$	128 793 \$	49 614 \$	231 428 \$

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers consolidés.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 30 avril 2025, avec les informations comparatives pour 2024
(en milliers de dollars)

	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	55 155 \$	37 942 \$
Éléments hors trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	9 643	9 685
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations (Note 11)	(17 964)	(5 075)
Gain sur la vente d'actifs	(872)	—
Perte sur la vente d'actifs	6 171	—
Dépréciation d'immobilisations	143	—
Excédent des cotisations de l'employeur sur le coût net des avantages sociaux futurs	(2 370)	(2 038)
	49 906	40 514
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (Note 16)	(8 419)	4 854
Variation du montant à verser dans le bassin de distribution (Note 10)	(2 940)	—
	38 547	45 368
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dotations	174	94
Augmentation nette des dotations	2 739	2 010
Apports reportés afférents aux immobilisations reçus	4 080	1 208
Remboursement de la dette à long terme (Note 9)	(1 556)	(1 466)
	5 437	1 846
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Produit de la vente d'immobilisations (Note 7 a))	9 084	—
Acquisitions d'immobilisations	(9 955)	(6 220)
Variation de la tranche à long terme des débiteurs	2	—
Augmentation nette des placements	(5 449)	(3 844)
	(6 318)	(10 064)
Augmentation nette de la trésorerie et des placements à court terme	37 666	37 150
Trésorerie et placements à court terme, au début de l'exercice	174 477	137 327
Trésorerie et placements à court terme, à la fin de l'exercice	212 143 \$	174 477 \$

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers consolidés.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 30 avril 2025
(en milliers de dollars)

1. Description

L'Université Laurentienne de Sudbury (l'« Université ») est constituée en personne morale en vertu de la *Loi constitutive de l'Université Laurentienne de Sudbury* sous le régime des lois de l'Ontario. L'Université s'engage à renforcer les fondements de la connaissance dans l'enseignement supérieur et la recherche afin d'offrir une expérience universitaire exceptionnelle en anglais et en français qui s'appuie sur une approche globale à l'égard de l'éducation des personnes autochtones.

L'Université est un organisme de bienfaisance enregistré et exonéré d'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)f) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Mode de présentation

a) Référentiel comptable

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (les « NCOSBL »), conformément à la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*.

Les montants dans les états financiers consolidés sont présentés en milliers de dollars canadiens.

b) Procédure en vertu de la LACC

En raison des problèmes financiers et opérationnels que connaît l'Université depuis un certain temps, cette dernière a présenté à la Cour supérieure de justice de l'Ontario (rôle commercial) (la « Cour »), le 1^{er} février 2021, une demande d'ordonnance initiale en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (la « LACC ») pour obtenir, notamment, une suspension des procédures afin qu'elle puisse procéder à une restructuration sur le plan des finances et des opérations. Le 1^{er} février 2021, la Cour a accordé l'ordonnance initiale (telle qu'elle a été modifiée et mise à jour, l'« ordonnance initiale ») qui, entre autres, nommait Ernst & Young Inc. à titre de contrôleur de l'Université (le « contrôleur ») et a approuvé une suspension de procédures pour une période initiale de dix jours.

La procédure en vertu de la LACC prévoit une plateforme supervisée par la Cour pour que l'Université puisse procéder à une restructuration qui lui permettra d'assurer sa viabilité financière et opérationnelle. L'Université poursuit ses activités et continue de fournir des services et des programmes d'enseignement.

Le 10 février 2021, la Cour a approuvé le recours à une facilité de financement du débiteur exploité (la « facilité de FDE ») de 25 000 \$. Le 19 mai 2021, la facilité de FDE a été augmentée à 35 000 \$ et la date d'échéance a été fixée au 31 janvier 2022. Le 27 janvier 2022, la Province de l'Ontario, représentée par le ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité (le « Ministère »), a refinancé la facilité de FDE au moyen d'une avance au titre d'une facilité de financement de 35 000 \$ (la « facilité de FDE du Ministère ») dont la date d'échéance, d'abord fixée au 30 septembre 2022, a été reportée au 30 novembre 2022. Le 28 novembre 2022, la facilité de FDE du Ministère a été remboursée dans son intégralité et a été remplacée par une convention de prêt à long terme de 35 000 \$ conclue avec la Province de l'Ontario (Note 9).

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 30 avril 2025
(en milliers de dollars)

2. Mode de présentation (suite)

b) Procédure en vertu de la LACC (suite)

Dans le contexte de la procédure en vertu de la LACC, l'Université a entrepris et terminé une restructuration complète de ses opérations et de l'enseignement prodigué : réduction des programmes et des cours offerts, compression du corps professoral et des départements, modification du régime de retraite de l'Université, rupture des relations de longue date avec l'Université Huntington, l'Université de Sudbury et l'Université Thorneloe et renégociation des conventions collectives existantes. Toutes ces mesures ont donné lieu à une réduction importante des coûts annuels de l'Université.

Le 31 mai 2021, la Cour a prononcé une ordonnance visant l'approbation et la détermination du traitement des réclamations (l'« ordonnance relative à la procédure de réclamation ») en vertu de laquelle le contrôleur, conjointement avec l'Université, serait chargé d'étudier les réclamations des créanciers à l'égard de l'Université et de prévoir un mécanisme de détermination et de règlement des réclamations visées aux fins de vote ou de distribution relativement à un plan de transaction et d'arrangement conforme à la LACC à présenter par l'Université à une date ultérieure. Conformément à l'ordonnance relative à la procédure de réclamation, les créanciers avaient jusqu'au 30 juillet 2021 pour soumettre leurs réclamations au contrôleur. Le 17 août 2021, la Cour a également prononcé une ordonnance approuvant une procédure et une méthode de calcul des réclamations d'indemnités des employés ainsi qu'un processus de notification et de traitement des réclamations.

Le 16 décembre 2021, le gouvernement de l'Ontario a annoncé un ensemble de mesures de soutien par l'entremise du Ministère, dont la facilité de FDE du Ministère, des subventions d'aide liées à la COVID-19 pouvant aller jusqu'à 6 000 \$ (reçues en 2022-2023) et des subventions basées sur la protection des inscriptions et du rendement pouvant aller jusqu'à 22 000 \$. La facilité de FDE du Ministère a été approuvée par la Cour le 27 janvier 2022 et le refinancement a eu lieu le 28 janvier 2022. L'entente de mandat stratégique (l'« EMS ») est une entente bilatérale conclue entre l'Université et le Ministère et est considérée par ce dernier comme un élément clé de son cadre de responsabilisation pour le système d'éducation postsecondaire ontarien. En juin 2025, l'Université a signé l'EMS4, entente de cinq ans qui sera en vigueur jusqu'en 2030. Cette entente établit les lignes directrices et les exigences relatives au financement de fonctionnement principal fondé sur les inscriptions et au financement axé sur le rendement. En vertu de l'EMS4, une revue complète de la formule utilisée pour le financement avant la troisième année de l'entente de cinq ans pourrait avoir une incidence sur la méthodologie utilisée pour l'établissement du financement futur.

Le plan de transaction et d'arrangement (le « plan ») daté du 21 juillet 2022 a été accepté pour dépôt par la Cour le 28 juillet 2022 et, à la même date, une ordonnance a été prononcée par la Cour autorisant une catégorie de créanciers visés (définis dans le plan) et permettant à l'Université de convoquer, d'organiser et de tenir une assemblée des créanciers aux fins d'un vote sur le plan (l'« ordonnance relative à l'assemblée »). Conformément aux modalités et à l'ordonnance relative à l'assemblée, le plan de transaction et d'arrangement a été modifié le 9 septembre 2022. Le plan a été déposé auprès de la Cour, puis un avis a été transmis aux destinataires de la liste de signification. Le plan a été publié sur le site Web du contrôleur.

Exercice terminé le 30 avril 2025
(en milliers de dollars)

2. Mode de présentation (suite)

b) Procédure en vertu de la LACC (suite)

Dans le cadre de son soutien à l'Université, la Province de l'Ontario s'est engagée à acheter des parcelles de biens immobiliers appartenant à l'Université moyennant un prix d'achat global d'au plus 53 500 \$ (Note 7). Ce soutien est assujéti à certaines conditions, notamment l'approbation finale du gouvernement et la mise en œuvre du plan. Selon le plan, le produit de la vente sera versé dans le bassin de distribution, qui représente les sommes disponibles pour les distributions aux créanciers. En outre, la vente des biens immobiliers générera un produit minimal de 45 500 \$ qui sera versé dans le bassin de distribution. Le contrôleur recevra tous les fonds versés dans le bassin de distribution et effectuera toutes les distributions aux créanciers à partir de ce bassin.

Par souci de clarté, les créanciers visés ne disposent d'aucun autre recours contre l'Université, à part celui d'obtenir une distribution proportionnelle du produit à partir du bassin de distribution. Selon le plan, toute transaction de vente immobilière doit être effectuée et les fonds doivent être versés dans le bassin de distribution dans un délai de trois ans suivant la date de mise en œuvre du plan, soit le 28 novembre 2025.

Une assemblée des créanciers visés a eu lieu le 14 septembre 2022 aux fins de vote sur le plan. Lors de l'assemblée, les majorités requises en nombre et en valeur des créanciers visés ayant droit de vote ont voté en faveur du plan. Le plan a été approuvé par la Cour le 5 octobre 2022.

Le paiement en entier des réclamations garanties, des réclamations prioritaires en vertu de la LACC et des réclamations d'indemnités de vacances (définies dans le plan) était prévu à la suite de la mise en œuvre du plan.

Conformément au plan, les créanciers visés recevront une ou plusieurs distributions proportionnelles à partir du bassin de distribution. Le montant exact à distribuer aux créanciers visés ne peut être déterminé pour le moment.

Lors de la mise en œuvre du plan, le 28 novembre 2022, toutes les réclamations garanties, réclamations prioritaires en vertu de la LACC, réclamations d'indemnités de vacances et réclamations des créanciers visés ont fait pleinement, définitivement et irrévocablement l'objet d'une quittance et d'une libération, et elles ont été annulées et prescrites. Des distributions, dont le total s'élève à 5 954 \$, ont été effectuées pour régler l'entièreté du solde de toutes les réclamations garanties, réclamations prioritaires en vertu de la LACC et réclamations d'indemnités de vacances. Conformément au plan, les distributions aux créanciers visés ayant des réclamations prouvées non garanties seront effectuées à partir du bassin de distribution.

À l'exercice de 2023, après la mise en œuvre du plan, un montant à verser dans le bassin de distribution relatif à une procédure en vertu de la LACC s'élevant à 47 546 \$ (Note 10) a été comptabilisé, les passifs soumis au plan ont été réduits à néant \$ et un recouvrement de 166 422 \$ découlant de la procédure en vertu de la LACC a été comptabilisé par l'Université. L'Université a également décomptabilisé des apports reportés antérieurs à la procédure en vertu de la LACC d'un montant de 26 193 \$.

Exercice terminé le 30 avril 2025
(en milliers de dollars)

2. Mode de présentation (suite)

b) Procédure en vertu de la LACC (suite)

Au cours de l'exercice, 2 940 \$ (2024 – néant \$) ont été versés au bassin de distribution (Note 10) à partir du produit de la vente du Centre pour la vitalité des lacs Vale, du centre du bassin hydrologique et de la maison du recteur (Note 7). Le Centre pour la vitalité des lacs Vale et le centre du bassin hydrologique ont été vendus le 29 janvier 2025 pour un produit de 8 000 \$ et la maison du recteur a été vendue le 1^{er} mai 2024 pour un produit de 894 \$. Des produits de 8 894 \$ générés, l'Université a conservé 5 954 \$ pour effectuer le règlement des réclamations garanties, des réclamations prioritaires en vertu de la LACC et des réclamations d'indemnités de vacances, et versé un montant de 2 940 \$ dans le bassin de distribution.

c) Méthode de consolidation

Ces états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs, l'actif net, les produits, les charges et les autres opérations découlant de toutes les activités et entités sur lesquelles l'Université exerce un contrôle. L'Université exerce un contrôle ou un contrôle conjoint sur une autre entité lorsqu'elle exerce un contrôle ou un contrôle partagé sur le pouvoir de définir ses politiques stratégiques en matière de fonctionnement, d'investissement et de financement.

Les présents états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs, l'excédent et le déficit ainsi que les activités de fonctionnement des filiales et coentreprises suivantes de l'Université :

- La Société de recherche appliquée en innovation minière et de réhabilitation (« MIRARCO ») est une entité à contrôle exclusif et est consolidée par l'Université. L'Université est le seul membre ayant droit de vote de cette société. MIRARCO fait la promotion de la recherche et du développement de techniques et de politiques scientifiques et d'ingénierie afin de favoriser et de permettre l'utilisation des ressources naturelles d'une manière sécuritaire, durable et économique;
- L'Observatoire de neutrinos de Sudbury (le « SNOLAB ») est un organisme sans but lucratif dont le principal objectif est la construction, l'exploitation et le démantèlement d'une installation de recherche scientifique souterraine. Le SNOLAB a également conclu un accord de coentreprise avec quatre autres universités. L'Université comptabilise sa participation de 20 % dans le SNOLAB à la valeur de consolidation.

L'Université nomme un membre au conseil d'administration du Centre d'excellence en innovation minière (le « CEIM »), mais elle n'en détient pas le contrôle et n'a pas d'influence notable sur elle. Par conséquent, les présents états financiers consolidés ne comprennent pas les résultats financiers du CEIM. Se reporter à la Note 20 pour prendre connaissance d'informations supplémentaires se rapportant au CEIM.

Diverses associations étudiantes ne sont pas comprises dans les présents états financiers consolidés, car l'Université n'en détient pas le contrôle ou n'exerce aucune influence notable sur celles-ci.

Exercice terminé le 30 avril 2025
(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables

a) Comptabilisation des produits

L'Université applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports des organismes sans but lucratif.

Les apports non affectés, dont le financement public et certains dons non affectés, sont comptabilisés comme des produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les apports liés à des périodes futures sont reportés et comptabilisés en produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont comptabilisées.

Les apports grevés d'une affectation externe autre que les dotations sont comptabilisés à titre d'apports reportés et dans les produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont comptabilisées.

Les apports affectés à l'achat d'immobilisations sont reportés et amortis selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement de ces immobilisations.

Les apports affectés aux dotations sont comptabilisés à titre d'augmentations directes des dotations dans l'actif net.

Les promesses de dons ne sont pas des obligations exécutoires et, pour cette raison, ne sont comptabilisées dans les états financiers consolidés que lorsque les montants ont été reçus.

Les frais de scolarité et frais accessoires, les autres frais et produits ainsi que les ventes et services sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les cours et séminaires correspondants ont lieu ou les biens et services sont fournis.

b) Placements et produits financiers

Les produits financiers proviennent principalement des placements dans des fonds communs détenus par l'Université et peuvent comprendre des variations de la juste valeur de marché, des gains ou des pertes réalisés, des dividendes et des intérêts.

Les produits financiers liés aux apports non affectés sont comptabilisés à titre d'autres frais et produits lorsqu'ils sont gagnés.

De plus, l'Université comptabilise dans les produits les frais d'administration attribuables à la gestion des fonds de dotation. Au cours de l'exercice, des frais d'administration de 494 \$ (2024 – 475 \$) ont été comptabilisés dans les autres frais et produits.

Les produits financiers liés aux dotations sont comptabilisés comme des augmentations directes de l'actif net. Après la comptabilisation initiale, l'Université peut attribuer les produits financiers gagnés, qui peuvent être distribués à d'autres fins conformément aux directives du donateur externe, à une autre affectation interne.

Lorsque les produits financiers nets générés par des apports grevés d'une affectation externe excèdent le montant disponible pour les charges, l'excédent est comptabilisé comme une augmentation directe de l'actif net au titre des dotations. Lorsque les produits financiers nets gagnés sont insuffisants pour financer le montant disponible pour les charges, l'insuffisance est comptabilisée comme une diminution directe de l'actif net au titre des dotations.

Exercice terminé le 30 avril 2025
(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite)

c) Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les apports d'actifs sont comptabilisés à la juste valeur de marché à la date de l'apport.

L'amortissement des immobilisations est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, d'après la durée de vie utile estimative de celles-ci, comme suit :

Immeubles	40 ans
Composants des immeubles	20 ans
Matériel et mobilier	7 ans
Améliorations des terrains	15 ans

L'amortissement des projets de construction en cours commence lorsque le projet est terminé et que les installations sont utilisées. Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations destinées à la vente sont évaluées au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Un actif n'est plus amorti lorsqu'il est classé comme destiné à la vente.

d) Passifs au titre des avantages sociaux futurs

Pendant l'exercice, l'Université a offert des avantages sociaux futurs à ses employés par l'entremise du régime de retraite de l'Université Laurentienne (le « régime de retraite »). Au cours de la restructuration liée à la procédure en vertu de la LACC et à la suite de négociations avec les syndicats concernés dans le cadre d'un processus de médiation supervisé par le tribunal, l'Université a apporté des changements importants aux régimes d'avantages sociaux.

L'Université comptabilise ses obligations et les coûts connexes au titre du régime de retraite à mesure que les employés rendent les services donnant droit aux prestations de retraite. Les obligations au titre des prestations de retraite sont fondées sur l'évaluation la plus récente de la continuité d'exploitation. L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations de retraite s'appuie sur la méthode de répartition des prestations sur la durée de service (qui intègre les hypothèses de la direction utilisées à des fins de financement, d'autres augmentations des coûts, l'âge de la retraite des employés et d'autres facteurs actuariels). L'évaluation actuarielle est effectuée au moins tous les trois exercices. Entre les évaluations actuarielles, les résultats des régimes de retraite sont préparés en fonction des extrapolations des derniers résultats de l'évaluation de capitalisation disponibles. La plus récente évaluation actuarielle du régime de retraite remonte au 1^{er} janvier 2023 et la prochaine évaluation actuarielle sera effectuée le 1^{er} janvier 2026.

Les actifs du régime de retraite sont évalués à la juste valeur à la date de l'état consolidé de la situation financière.

Le coût des services rendus et les charges financières pour l'exercice sont comptabilisés dans les charges sous Salaires et charges sociales.

3. Principales méthodes comptables (suite)

d) Passifs au titre des avantages sociaux futurs (suite)

Les réévaluations et autres éléments comprennent le total de la différence entre le rendement réel des actifs du régime et le rendement calculé à l'aide du taux d'actualisation, les gains actuariels et les pertes actuarielles, l'effet de toute provision pour réduction de valeur dans le cas d'un actif net au titre du régime de retraite, les coûts des prestations au titre des services passés ainsi que les gains et pertes découlant de règlements et de compressions relatifs au régime. Les réévaluations sont directement comptabilisées dans l'actif net.

Le régime de retraite prévoit une provision sur les actifs du régime de retraite pour le rétablissement des prestations conformément à la politique du régime de retraite en matière de prestations et de financement.

e) Actif net grevé d'affectations internes

L'Université affecte certains éléments de son actif net de fonctionnement à une utilisation future particulière. Lorsqu'ils sont constatés, les produits et les charges connexes sont portés au résultat et le solde de l'actif net grevé d'affectations internes est augmenté ou diminué au moyen d'un transfert depuis ou vers l'actif net non affecté.

f) Instruments financiers

Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière.

Les placements détenus dans des fonds à revenu fixe et des fonds d'actions négociés sur un marché actif ainsi que les placements détenus dans des biens immobiliers sont ensuite comptabilisés à la juste valeur.

Tous les autres instruments financiers sont ensuite évalués au coût après amortissement.

Les coûts de transaction engagés à l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

g) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction établisse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et les passifs comptabilisés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels aux dates des états financiers consolidés de même que sur les montants des produits et des charges comptabilisés pendant les périodes de présentation de l'information financière. Les éléments assujettis à ces estimations et hypothèses sont la valeur comptable des débiteurs, les immobilisations, les obligations liées aux avantages sociaux futurs, les indemnités de vacances à payer et les éventualités. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations sont revues de façon périodique et, si des ajustements sont nécessaires, ils sont comptabilisés dans les états financiers consolidés de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

3. Principales méthodes comptables (suite)

h) Sources principales d'incertitude relative à la mesure

Au cours de la procédure en vertu de la LACC, l'Université a comptabilisé des coûts de restructuration et des passifs qui ont fait l'objet d'une transaction et qui ont été éteints dans le cadre du plan, sous réserve uniquement des droits des créanciers visés à recevoir des distributions à partir du bassin de distribution. Le montant définitif transféré au bassin de distribution dépend de la détermination des produits de la vente des actifs immobiliers à la Province de l'Ontario. La vente des actifs à la Province de l'Ontario a été réalisée le 28 août 2025 (Note 23).

i) Dépréciation d'immobilisations

Les immobilisations sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'il est possible que la valeur comptable d'un actif puisse ne pas contribuer à la capacité de l'Université de fournir des biens ou des services.

Une dépréciation a lieu lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur de remplacement ou à sa juste valeur. Toute dépréciation entraîne une réduction de valeur des immobilisations et l'inscription d'une charge à l'état consolidé des résultats. Une réduction de valeur ne peut pas faire l'objet d'une reprise si la juste valeur de l'immobilisation connexe augmente par la suite.

j) Montant à verser dans le bassin de distribution relatif à une procédure en vertu de la LACC

En raison de la mise en œuvre du plan, le 28 novembre 2022, toutes les obligations antérieures au dépôt de la demande en date du 1^{er} février 2021 ainsi que certaines obligations liées à la restructuration survenues après le début de la procédure en vertu de la LACC le 1^{er} février 2021 ont été éteintes. Le règlement des réclamations garanties, des réclamations prioritaires en vertu de la LACC et des réclamations d'indemnités de vacances, qui est conditionnel aux droits des demandeurs de recevoir le paiement intégral de leurs réclamations, a été effectué. Ces réclamations, dont le montant total s'élève à 5 954 \$, ont été payées en entier en 2023 après la mise en œuvre du plan. Les distributions aux créanciers visés à partir du bassin de distribution seront effectuées de façon proportionnelle lorsque les fonds seront disponibles. Par souci de clarté, les créanciers visés ne disposent d'aucun autre recours contre l'Université, à part celui d'obtenir une distribution proportionnelle du produit à partir du bassin de distribution. Les obligations relatives aux biens et services fournis à l'Université après la date de dépôt du 1^{er} février 2021 n'ont fait l'objet ni d'une transaction ni d'une quittance dans le cadre du plan et leur traitement se poursuivra dans le cours normal des activités.

En 2023, les obligations soumises au plan, y compris certains apports reportés antérieurs à la procédure en vertu de la LACC ont été décomptabilisées lorsqu'elles ont été légalement éteintes à la suite de la mise en œuvre du plan, ce qui a donné lieu à un recouvrement dans l'état consolidé des résultats. Un montant à verser dans le bassin de distribution relatif à la procédure en vertu de la LACC (Note 10) a été comptabilisé pour refléter les montants maximaux anticipés qui seront versés dans le bassin de distribution lors de la vente de certains actifs immobiliers. Selon le plan, toute transaction de vente immobilière doit être effectuée et les fonds doivent être versés dans le bassin de distribution dans un délai de trois ans suivant la date de mise en œuvre du plan, soit le 28 novembre 2025. Le contrôleur distribuera les montants aux créanciers visés à partir du bassin de distribution lorsque les fonds seront disponibles, conformément au plan.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 30 avril 2025
(en milliers de dollars)

4. Trésorerie et placements

	2025	2024
À court terme :		
Trésorerie	189 987 \$	152 837 \$
Placements à court terme	22 156	21 640
	212 143 \$	174 477 \$
À long terme :		
Capitaux propres	21 601 \$	20 439 \$
Fonds à revenu fixe	20 749	17 586
Infrastructure globale	8 298	7 544
Financement structuré	4 696	4 292
Fonds de placements immobiliers	3 248	3 282
	58 592 \$	53 143 \$

Les montants ci-dessus comprennent les placements à court terme grevés d'une affectation s'élevant à 15 023 \$ (2024 – 17 301 \$) (Note 11 a)). Des comptes destinés aux placements et des comptes bancaires distincts ont été ouverts en décembre 2020 pour conserver une partie des fonds grevés d'une affectation externe avancés à l'Université avant que les charges connexes ne soient engagées.

Les placements à long terme de 58 592 \$ (2024 – 53 143 \$) comprennent des placements de fonds de dotation grevés d'une affectation externe de 52 527 \$ (2024 – 49 614 \$) (Note 12).

5. Débiteurs

	2025	2024
Subventions et contrats grevés d'une affectation	4 033 \$	2 169 \$
Frais de scolarité et frais accessoires	7 938	7 840
Subventions de fonctionnement	3 533	1 353
Sommes à recevoir de l'État	3 411	1 292
Autres	1 666	1 918
	20 581 \$	14 572 \$
Moins : provision pour créances douteuses	(4 591)	(4 048)
	15 990 \$	10 524 \$
Tranche à court terme des débiteurs	15 804 \$	10 336 \$
Tranche à long terme des débiteurs	186	188
	15 990 \$	10 524 \$

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 30 avril 2025
(en milliers de dollars)

6. Avantages sociaux futurs

Au cours de l'exercice, l'Université a offert des avantages sociaux futurs à ses employés par l'entremise d'un régime de retraite.

Depuis le 1^{er} juillet 2012, le régime de retraite prévoit que tout service futur rendu donne droit à des prestations définies pour tous les employés de l'Université. Auparavant, le régime de retraite offrait des prestations de retraite sur une base hybride (un régime à cotisations définies et un régime à prestations définies minimales garanties).

L'Université est l'employeur principal du régime de retraite, qui comprend également d'autres employeurs participants, soit le CEIM, le SNOLAB et MIRARCO.

Les améliorations futures des prestations en vertu du régime de retraite sont assujetties aux mesures de durabilité du régime, conformément à une politique en matière de prestations et de financement. Aucune amélioration des prestations ne sera envisagée avant le 1^{er} juillet 2025, à moins que le régime de retraite ne dégagne un surplus au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Un calcul actuariel des actifs et des passifs futurs, qui comprend une provision pour rétablissement des prestations, a été effectué et sert de fondement à l'obligation au titre des prestations constituées. Au 30 avril 2025, l'Université affichait des passifs au titre du régime de retraite de néant \$ (2024 – néant \$).

Les actifs du régime de retraite sont évalués à la juste valeur à la date de l'état consolidé de la situation financière.

Les coûts des services passés, les gains actuariels et les pertes actuarielles sur les actifs des régimes ou les obligations au titre des prestations définies ainsi que les gains et les pertes découlant de la modification sont comptabilisés comme des réévaluations de l'actif net.

La répartition du régime de retraite se présente comme suit :

	2025	2024
Obligation au titre des prestations constituées	(447 697) \$	(429 609) \$
Juste valeur des actifs du régime	458 561	433 093
Provision pour rétablissement des prestations	(10 864)	(3 484)
Passifs au titre des avantages sociaux futurs	– \$	– \$

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 30 avril 2025
(en milliers de dollars)

6. Avantages sociaux futurs (suite)

Le rapprochement du régime de retraite au 30 avril 2025 s'établit comme suit :

	Juste valeur des actifs du régime	Obligation au titre des prestations constituées	Provision pour rétablissement des prestations	Actifs (passifs) au titre des prestations de retraite
Solde, au 30 avril 2024	433 093 \$	(429 609) \$	(3 484) \$	– \$
Apports	10 628	(5 249)	–	5 379
Coûts de la période courante	–	(24 040)	–	(24 040)
Prestations versées	(22 591)	22 591	–	–
Rendement réel des actifs du régime	37 431	(6 912)	–	30 519
Gain actuariel	–	(4 478)	–	(4 478)
Provision pour rétablissement des prestations	–	–	(7 380)	(7 380)
Solde, au 30 avril 2025	458 561 \$	(447 697) \$	(10 864) \$	– \$

Le rapprochement du régime de retraite au 30 avril 2024 s'établit comme suit :

	Juste valeur des actifs du régime	Obligation au titre des prestations constituées	Provision pour rétablissement des prestations	Actifs (passifs) au titre des prestations de retraite
Solde, au 30 avril 2023	417 026 \$	(418 874) \$	– \$	(1 848) \$
Apports	9 631	(4 752)	–	4 879
Coûts de la période courante	–	(22 055)	–	(22 055)
Prestations versées	(21 382)	21 382	–	–
Rendement réel des actifs du régime	27 818	(2 880)	–	24 938
Gain actuariel	–	(2 430)	–	(2 430)
Provision pour rétablissement des prestations	–	–	(3 484)	(3 484)
Solde, au 30 avril 2024	433 093 \$	(429 609) \$	(3 484) \$	– \$

Les hypothèses importantes utilisées s'établissent comme suit (moyenne pondérée) :

	Régime de retraite	
	2025	2024
Taux d'actualisation	6,10 %	6,10 %
Provision pour les écarts défavorables (sur les passifs non indexés)	7,86 %	7,86 %
Taux de rendement à long terme prévu des actifs du régime	6,10 %	6,10 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 30 avril 2025
(en milliers de dollars)

7. Immobilisations

a) Immobilisations destinées à la vente

	Coût	Amortissement cumulé	2025 Valeur comptable nette	2024 Valeur comptable nette
Résidence Est				
Immeuble destiné à la vente	20 049 \$	6 004 \$	14 045 \$	– \$
Améliorations du terrain destiné à la vente	538	467	71	–
Terrain destiné à la vente	58	–	58	–
Immeuble de l'École de médecine du Nord de l'Ontario et Centre de ressources pour l'éducation en matière de santé				
Immeubles destinés à la vente	20 624	10 526	10 098	–
Terrains destinés à la vente	173	–	173	–
Immeuble de la sécurité et de l'entretien				
Immeuble destiné à la vente	1 348	792	556	–
Terrain destiné à la vente	166	–	166	–
Autres terrains destinés à la vente				
Terrain du centre Willet Green Miller et terrain vacant adjacent	350	–	350	–
Stationnement (« the Pit »)	690	–	690	–
Autre terrain institutionnel	300	–	300	–
Manoir Bell				
Immeuble destiné à la vente	334	334	–	–
Terrain destiné à la vente	84	–	84	–
Centre pour la vitalité des lacs Vale et centre du bassin hydrologique				
Immeubles destinés à la vente	–	–	–	13 120
Terrains destinés à la vente	–	–	–	1 000
Maison du recteur				
Terrain destiné à la vente	–	–	–	22
	44 714 \$	18 123 \$	26 591 \$	14 142 \$

Exercice terminé le 30 avril 2025
(en milliers de dollars)

7. Immobilisations (suite)

a) Immobilisations destinées à la vente (suite)

Les immobilisations destinées à la vente comprennent la Résidence Est, dont la valeur comptable nette s'élève à 14 174 \$. Le 28 août 2025, après la fin de l'exercice, l'Université a vendu ce bien à la Province de l'Ontario (Note 23 a)).

Les immobilisations destinées à la vente comprennent l'immeuble de l'École de médecine du Nord de l'Ontario et le Centre de ressources pour l'éducation en matière de santé, dont la valeur comptable nette s'élève à 10 271 \$. Les apports reportés afférents aux immobilisations incluent un solde non amorti de 9 366 \$ relatif à ces immobilisations (Note 11 b)). Le 28 août 2025, après la fin de l'exercice, l'Université a vendu ces biens à la Province de l'Ontario (Note 23 a)).

Les immobilisations destinées à la vente comprennent l'immeuble de la sécurité et de l'entretien, dont la valeur comptable nette s'élève à 722 \$. Les apports reportés afférents aux immobilisations incluent un solde non amorti de 556 \$ relatif à cette immobilisation (Note 11 b)). Le 28 août 2025, après la fin de l'exercice, l'Université a vendu ce bien à la Province de l'Ontario (Note 23 a)).

Les immobilisations destinées à la vente comprennent aussi un autre terrain d'une valeur comptable nette de 1 340 \$. Le 28 août 2025, après la fin de l'exercice, l'Université a vendu ce bien à la Province de l'Ontario (Note 23 a)).

Les immobilisations destinées à la vente comprennent également le manoir Bell, situé au 251, rue John. Une offre a été acceptée pour la vente de ce bien et la transaction de vente devrait être réalisée le 31 octobre 2025 (Note 23 b)).

Les immobilisations destinées à la vente de l'exercice précédent comprennent le Centre pour la vitalité des lacs Vale et le centre du bassin hydrologique, dont la valeur comptable nette s'élève à 14 120 \$. L'Université a vendu ces biens à la Province de l'Ontario le 29 janvier 2025 moyennant un produit de 8 000 \$. Sur la totalité des produits générés, l'Université a conservé 5 954 \$ pour effectuer le règlement des réclamations garanties, des réclamations prioritaires en vertu de la LACC et des réclamations d'indemnités de vacances, et versé 2 046 \$ dans le bassin de distribution. La vente d'actifs a généré une perte de 6 120 \$. La perte de 6 171 \$ (2024 - néant \$) présentée dans l'état des résultats comprend une perte de 51 \$ sur la vente du matériel de MIRARCO. À la vente, des apports reportés afférents aux immobilisations de 12 852 \$ ont été comptabilisés à titre de produits et sont inclus dans l'amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations (Note 11 b)). L'Université reprend le bien à bail en vertu du contrat de vente (Note 15 d)).

Les immobilisations destinées à la vente de l'exercice précédent comprennent aussi le bien communément appelé « maison du recteur », qui a été vendu après la fin de l'exercice, le 1^{er} mai 2024. Le produit net de 894 \$ a été versé dans le bassin de distribution (Note 10). L'immobilisation avait une valeur comptable nette de 22 \$, ce qui a entraîné un gain sur la vente d'actifs de 872 \$ (2024 – néant \$), comptabilisé dans l'état des résultats.

Exercice terminé le 30 avril 2025
(en milliers de dollars)

7. Immobilisations (suite)

b) Immobilisations			2025	2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Immeubles	310 887 \$	125 677 \$	185 210 \$	211 687 \$
Matériel et mobilier	67 639	63 272	4 367	2 248
Améliorations des terrains	10 830	10 024	806	1 147
Terrains	10 427	–	10 427	12 391
	399 783 \$	198 973 \$	200 810 \$	227 473 \$

Un montant de 883 \$ (2024 – 242 \$) est attribuable aux immeubles en construction et n'est pas encore amorti.

Les immobilisations de l'Université ont fait l'objet d'un examen pour déterminer s'il existe des indices de dépréciation. En l'absence de tels indices, elle a déterminé qu'il n'était pas nécessaire de comptabiliser de provision pour moins-value. Les immeubles de l'Université sont considérés comme un groupe d'actifs intégrés permettant de prodiguer un enseignement postsecondaire aux étudiants et de soutenir les activités de recherche. Le potentiel de service global du groupe d'actifs intégrés n'a pas diminué de manière importante et le groupe d'actifs continue d'être utilisé pour fournir des services de soutien, actuellement et à l'avenir, aux activités d'enseignement et de recherche de l'Université.

8. Crédoiteurs et charges à payer

Des sommes à remettre à l'État totalisant 2 353 \$ (2024 – 2 162 \$) sont incluses dans les crédoiteurs et charges à payer, ce qui comprend les montants à payer pour les cotisations sociales.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 30 avril 2025
(en milliers de dollars)

9. Dette à long terme

Le 28 novembre 2022, depuis la mise en œuvre du plan dans le cadre de la procédure en vertu de la LACC, l'Université a conclu une nouvelle convention de prêt garanti à long terme avec la Province de l'Ontario (le « financement de sortie »). En 2025, l'Université a effectué des paiements de capital de 1 556 \$ (2024 – 1 466 \$) conformément aux modalités du financement de sortie. Le total des intérêts payés sur la dette à long terme au cours de l'exercice s'élève à 2 011 \$ (2024 – 2 101 \$). L'Université a accordé une sûreté réelle et un privilège de premier rang sur toutes les garanties (sous réserve uniquement des privilèges autorisés définis dans la convention de prêt) de l'Université en faveur de la Province de l'Ontario afin de garantir le financement de sortie. La convention de prêt de sortie prévoit six clauses restrictives qui doivent être respectées pendant sa durée. La première clause restrictive, le ratio de couverture de la dette d'au moins 1:1, est entrée en vigueur à l'exercice 2023-2024 et a été respectée au cours des exercices 2023-2024 et 2024-2025. Deux clauses restrictives, le ratio de réserve primaire d'au moins trente jours et l'actif net utilisable d'au moins néant \$, devront être respectées d'ici l'exercice 2025-2026. Les trois autres clauses restrictives, soit le ratio de revenu net/perte d'au moins 1,5 %, l'excédent des produits par rapport aux charges d'au moins néant \$ et le ratio des revenus de fonctionnement net de plus de 5 %, devront être respectées au plus tard à l'exercice 2027-2028.

La dette de l'Université aux 30 avril 2025 et 2024 s'établit comme suit :

	Taux	Échéance fixe	2025	2024
Province de l'Ontario	6,11 %	2038	31 386 \$	32 942 \$
Moins : tranche à court terme de la dette à long terme			(1 651)	(1 556)
			29 735 \$	31 386 \$

Les remboursements de capital sur la dette à long terme s'établissent comme suit :

2026	1 651 \$
2027	1 752
2028	1 859
2029	1 972
2030	2 093
Par la suite	22 059
	31 386 \$

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 30 avril 2025
(en milliers de dollars)

10. Montant à verser dans le bassin de distribution relatif à une procédure en vertu de la LACC

Le montant à verser dans le bassin de distribution relatif à une procédure en vertu de la LACC (Notes 2 b) et 3 j)) représente le montant dû au bassin de distribution établi conformément au plan. Le montant de 47 546 \$ de l'exercice précédent représente le total des produits pouvant atteindre 53 000 \$ attendus de la vente d'actifs à la Province de l'Ontario (Note 7), desquels sont soustraits les règlements des réclamations garanties, des réclamations prioritaires en vertu de la LACC et des réclamations d'indemnités de vacances déjà effectués totalisant 5 954 \$.

Au cours de l'exercice, 2 940 \$ (2024 – néant \$) ont été versés dans le bassin de distribution à partir du produit de la vente du Centre pour la vitalité des lacs Vale, du centre du bassin hydrologique et de la maison du recteur (Note 7). Le Centre pour la vitalité des lacs Vale et le centre du bassin hydrologique ont été vendus le 29 janvier 2025 pour un produit de 8 000 \$ et la maison du recteur a été vendue le 1^{er} mai 2024 pour un produit de 894 \$. Des produits de 8 894 \$ générés, l'Université a conservé 5 954 \$ pour effectuer le règlement des réclamations garanties, des réclamations prioritaires en vertu de la LACC et des réclamations d'indemnités de vacances, et versé 2 940 \$ dans le bassin de distribution, ce qui a donné lieu à un solde à payer de 44 606 \$ au 30 avril 2025. Le 28 août 2025, après la fin de l'exercice, l'Université a vendu des biens pour un produit de 45 500 \$ (Notes 7 a) et 23 a)) et, de ce montant, 44 606 \$ ont été versés dans le bassin de distribution et 894 \$ ont été conservés par l'Université.

11. Apports reportés

a) Apports reportés

Les apports reportés sont des apports grevés d'une affectation externe destinés à la recherche et à d'autres charges devant être engagées au cours d'exercices ultérieurs. La variation des apports reportés s'établit comme suit :

	2025	2024
Solde, au début de l'exercice	18 135 \$	17 819 \$
Plus : apports reçus au cours de l'exercice	9 982	13 392
Moins : montants comptabilisés à titre de produits	(11 711)	(13 076)
Solde, à la fin de l'exercice	16 406 \$	18 135 \$

Les apports reportés comptabilisés au cours de l'exercice pour tous les types de produits s'élevaient à 11 711 \$ (2024 – 13 076 \$). Ce montant comprend des produits de recherche de 8 417 \$ (2024 – 6 951 \$). Les charges correspondantes liées aux activités de recherche sont les suivantes : des salaires et charges sociales de 5 497 \$ (2024 – 4 610 \$), des charges de fonctionnement et de recherche de 2 429 \$ (2024 – 1 826 \$) et des bourses d'études de 491 \$ (2024 – 515 \$).

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 30 avril 2025
(en milliers de dollars)

11. Apports reportés (suite)

a) Apports reportés (suite)

Les apports reportés se détaillent comme suit :

	2025	2024
Subventions de recherche	11 822 \$	14 862 \$
Autres subventions et contrats	3 727	2 648
Bourses d'études	857	625
Solde, à la fin de l'exercice	16 406 \$	18 135 \$

Depuis décembre 2020, l'Université détient des comptes bancaires distincts et des comptes destinés aux placements à court terme pour conserver les apports futurs grevés d'une affectation.

Le tableau ci-dessous détaille les soldes des apports reportés grevés d'une affectation détenus dans des comptes bancaires distincts :

	2025	2024
Montant d'apports reportés détenus dans des comptes bancaires distincts ou des comptes destinés aux placements à court terme		
Compte de subventions de recherche inutilisées	11 822 \$	14 862 \$
Compte de fonds affectés	3 201	2 439
Montant d'apports reportés non détenus dans des comptes bancaires distincts ou des comptes destinés aux placements à court terme	1 383	834
	16 406 \$	18 135 \$

Les soldes de trésorerie dans les comptes bancaires distincts et dans les comptes destinés aux placements à court terme sont transférés dans une période ultérieure à celle où sont engagées les charges liées aux apports reportés.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 30 avril 2025
(en milliers de dollars)

11. Apports reportés (suite)

b) Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent le montant inutilisé et non amorti des dons et des subventions reçus pour l'achat d'immobilisations. La variation des apports reportés afférents aux immobilisations s'établit comme suit :

	2025	2024
Inutilisés :		
Solde, au début de l'exercice	3 632 \$	4 105 \$
Plus : apports reçus au cours de l'exercice	4 080	1 208
Moins : montants utilisés	(6 036)	(1 681)
Solde, à la fin de l'exercice	1 676	3 632
Non amortis :		
Solde, au début de l'exercice	112 822	116 216
Plus : apports utilisés au cours de l'exercice	6 036	1 681
Moins : montants amortis aux produits		
Amortissement à la vente des biens (Note 7 a))	(12 852)	–
Amortissement à la vente du matériel de MIRARCO	(241)	–
Autre amortissement	(4 871)	(5 075)
	(17 964)	(5 075)
Solde, à la fin de l'exercice	100 894	112 822
Total des montants inutilisés et non amortis des apports afférents aux immobilisations	102 570 \$	116 454 \$

Les apports reportés afférents aux immobilisations non amortis comprennent un montant de 9 992 \$ (2024 – 12 852 \$) lié aux biens destinés à la vente (Note 7 a)).

Exercice terminé le 30 avril 2025
(en milliers de dollars)

12. Dotations et produits financiers

Les dotations se composent des fonds grevés d'une affectation reçus par l'Université et des produits financiers cumulés qui n'ont pas fait l'objet d'une distribution. Les produits financiers tirés des placements à long terme afférents aux dotations sont utilisés conformément aux diverses fins établies par les donateurs. Afin de protéger la valeur des dotations au fil du temps et de permettre à l'Université de distribuer chaque année des produits financiers réguliers tirés de celles-ci, sans égard aux produits financiers gagnés au cours de l'exercice, l'objectif de placement des fonds de dotation consiste à dégager un taux de rendement atteignant au moins le total de l'effet de l'inflation, majoré des distributions et des coûts afférents au placement et à la gestion des fonds.

Seuls les produits financiers générés par les dotations peuvent être utilisés pour soutenir l'activité désignée pour chaque dotation. La distribution est conditionnelle à la disponibilité suffisante des produits réinvestis cumulés. Si les produits réinvestis cumulés sont inférieurs aux besoins en matière de distribution, un ajustement de la distribution est effectué de manière à ne pas avoir d'effet sur le solde du capital.

L'Université revoit son taux de distribution sur une base annuelle. En 2025, l'Université a approuvé une distribution allant jusqu'à 5 % (2024 – 2,5 %) de la juste valeur des placements de dotation, sous réserve de la disponibilité des produits financiers gagnés dans chaque compte de dotation. Pour 2024, l'Université a également approuvé la distribution de produits non utilisés à l'exercice précédent. Le montant total réel distribué s'est élevé à 1 568 \$ (2024 – 977 \$).

L'Université facture des frais d'administration à l'égard des produits financiers afin de recouvrer les coûts qu'elle engage lorsqu'elle s'acquitte de ses responsabilités de fiduciaire relativement au placement et à la gestion des fonds de dotation. Les frais d'administration sont comptabilisés dans les autres frais et produits de l'état consolidé des résultats. Au cours de l'exercice, l'Université a comptabilisé des frais d'administration de 494 \$ (2024 – 475 \$).

La variation de l'actif net grevé d'une affectation au titre des dotations s'établit comme suit :

	2025	2024
Solde, au début de l'exercice	49 614 \$	47 510 \$
Dotations	174	94
Augmentation (diminution) nette des dotations		
Produits financiers	5 087	3 714
Frais d'administration	(494)	(475)
Frais de gestion de placements	(286)	(252)
Produits financiers distribués	(1 568)	(977)
	2 739	2 010
Solde, à la fin de l'exercice	52 527 \$	49 614 \$

Exercice terminé le 30 avril 2025
(en milliers de dollars)

12. Dotations et produits financiers (suite)

Les placements à long terme reflètent les soldes des fonds affectés à la dotation. Les fonds d'actions, les titres à revenu fixe, les fonds de crédit structuré et les fonds de placements immobiliers sont évalués à leur valeur marchande.

Le solde des dotations se compose de ce qui suit :

	2025	2024
Dotations cumulées	36 616 \$	36 442 \$
Produits financiers cumulés réinvestis	15 911	13 172
	52 527 \$	49 614 \$

La répartition des produits financiers se présente comme suit :

	2025	2024
Gains non réalisés	2 848 \$	2 219 \$
Produits d'intérêts et dividendes	7 979	9 237
Gains réalisés (pertes réalisées) sur les placements	1 013	(34)
	11 840 \$	11 422 \$
Gain de placement à long terme lié aux dotations	3 233	2 485
Gain de placement à court terme comptabilisé dans les autres frais et produits (Note 17)	8 607	8 937
	11 840 \$	11 422 \$

13. Investissements en immobilisations

Les investissements en immobilisations sont calculés comme suit :

	2025	2024
Immobilisations destinées à la vente	26 591 \$	14 142 \$
Immobilisations	200 810	227 473
Moins : montants financés par : Apports reportés afférents aux immobilisations non amortis (Note 11 b))	(100 894)	(112 822)
	126 507 \$	128 793 \$

Exercice terminé le 30 avril 2025
(en milliers de dollars)

14. Actif net grevé d'affectations internes

	2025	2024
Transformation (Note 18)	7 992 \$	3 579 \$
Activités auxiliaires	6 851	3 419
Augmentation des inscriptions	4 800	—
Autres projets et initiatives	4 572	3 144
Projets d'investissement	3 381	1 513
Recherche des départements et des filiales	2 155	1 713
	29 751 \$	13 368 \$

Le fonds grevé d'affectations internes nommé « Transformation » représente le solde du budget non utilisé en 2023-2024 et en 2024-2025 qui sera reporté aux fins de la mise en œuvre du plan de transformation. Ce fonds servira à financer les dépenses liées aux projets de transformation des exercices ultérieurs (Note 18). L'Université a transféré 4 413 \$ (2024 – 3 579 \$) des fonds non affectés vers ce fonds aux fins des projets de transformation.

Le fonds grevé d'affectations internes nommé « Activités auxiliaires » représente le surplus généré par les activités auxiliaires. L'Université a transféré le surplus de 3 432 \$ de l'exercice (2024 – 3 419 \$) des fonds non affectés vers ce fonds aux fins des projets auxiliaires.

Au cours de l'exercice, l'Université a établi le fonds grevé d'affectations internes relatif à l'augmentation des inscriptions visant à accroître le recrutement, les inscriptions et, par conséquent, les produits de l'établissement. L'Université a transféré 4 800 \$ (2024 – néant \$) des fonds non affectés vers ce fonds aux fins des projets d'augmentation des inscriptions.

Le fonds grevé d'affectations internes nommé « Autres projets et initiatives » représente les fonds non utilisés pour les indemnités professionnelles, le financement d'entreprises en démarrage et diverses initiatives de services offerts aux étudiants, qui seront utilisés dans l'avenir. L'Université a transféré 1 428 \$ (2024 – 3 144 \$) des fonds non affectés non utilisés vers ce fonds aux fins du financement de ces initiatives.

Le fonds grevé d'affectations internes nommé « Projets d'investissement » représente le financement prévu pour les projets d'investissement pluriannuels ainsi que les sommes non utilisées des budgets d'investissement qui seront utilisées au prochain exercice. L'Université a transféré 1 868 \$ (2024 – 1 513 \$) des fonds non affectés vers ce fonds aux fins de dépenses en immobilisations futures.

Le fonds grevé d'affectations internes nommé « Recherche des départements et des filiales » est destiné aux projets de MIRARCO et à d'autres projets de recherche à l'interne. L'Université a transféré vers ce fond un montant excédentaire non affecté de 442 \$ (2024 – 238 \$) aux fins des dépenses de recherche interne futures.

L'actif net grevé d'affectations internes est approuvé par résolution du conseil d'administration.

Exercice terminé le 30 avril 2025
(en milliers de dollars)

15. Engagements et éventualités

- a) L'Université a accepté de participer à un échange réciproque de risques d'assurance en association avec quarante autres universités canadiennes. Cette coopérative de propre assureur comprend une entente contractuelle permettant aux universités membres de partager les risques d'assurance des biens et de la responsabilité civile.
- b) L'Université est partie à certaines questions d'ordre juridique et à certains litiges, et la conclusion de ceux-ci ne peut pas être déterminée à l'heure actuelle. Ces réclamations sont sujettes à une incertitude relative à la mesure. Le cas échéant, la perte découlant de la détermination des réclamations supplémentaires sera comptabilisée dans les périodes où elles seront réglées, ces réclamations étant actuellement attribuées à son assureur.

Les réclamations existant au début de la procédure en vertu de la LACC, qui étaient significatives, ont été examinées dans le cadre du traitement des réclamations. En 2022, l'Université a comptabilisé certaines de ces réclamations à titre de passifs soumis au plan, dans la mesure où elles ont été résolues ou réglées dans le cadre du traitement des réclamations. Certaines réclamations étaient sujettes à une incertitude de mesure. Conformément au plan, toutes les réclamations faites par les créanciers visés à l'Université ont été éteintes et libérées. Certaines réclamations ont été désignées comme des réclamations assurées dans le cadre du plan; dans ce cas, le recouvrement du demandeur se limite aux prestations d'assurance, s'il y a lieu, et non à un règlement de la part de l'Université.

- c) L'Université est l'employeur principal du régime de retraite (Note 6), qui comprenait auparavant les anciennes universités fédérées, le SNOLAB, le CEIM et MIRARCO. Depuis le 30 juin 2021, tous les employés actifs de l'Université Huntington ont cessé d'accumuler des prestations au titre du régime de retraite.

Les employés actifs de l'Université de Sudbury et de l'Université de Thorneloe qui continuent d'être employés après le 31 décembre 2021 deviendront des membres suspendus du régime de retraite. L'Université de Sudbury et l'Université Thorneloe continuent d'être des employeurs en vertu du régime de retraite à compter du 31 décembre 2021 et auront l'obligation continue de financer les prestations acquises par leurs employés et anciens employés en vertu du régime de retraite.

L'Université et ses syndicats ont convenu d'établir un comité mixte sur le régime de retraite ainsi que sur la politique de financement et de viabilité à long terme. Il a été établi que toute amélioration du régime de retraite serait conditionnelle au respect des niveaux de financement convenus.

- d) Le 30 janvier 2025, l'Université a signé un contrat de location de dix ans avec la Province de l'Ontario. Un loyer annuel de 437 \$ plus la TVH pour le Centre pour la vitalité des lacs Vale et de 60 \$ plus la TVH pour le centre du bassin hydrologique est payable en versements mensuels égaux jusqu'au 29 janvier 2035.

15. Engagements et éventualités (suite)

- e) Le 28 août 2025, l'Université a signé un contrat de location de dix ans avec la Province de l'Ontario pour la Résidence Est (Note 23 a)). Un loyer annuel de 1 325 \$ plus la TVH est payable en versements mensuels égaux jusqu'au 27 août 2035.
- f) Le 28 août 2025, l'Université a signé un contrat de location de dix ans avec la Province de l'Ontario pour l'immeuble de la sécurité et de l'entretien (Note 23 a)). Un loyer annuel de 83 \$ plus la TVH est payable en versements mensuels égaux jusqu'au 27 août 2035.
- g) Le 28 août 2025, l'Université a signé un contrat de location de dix ans avec la Province de l'Ontario pour le stationnement 15 (« the Pit ») (Note 23 a)). Un loyer annuel de 222 \$ plus la TVH est payable en versements mensuels égaux jusqu'au 27 août 2035.
- h) L'Université a conclu à titre de locataire un contrat de location de cinq ans avec la Province de l'Ontario relatif à l'espace de bureau dans le centre Willet Green Miller. Les paiements de loyer seront de 372 \$ en 2025-2026, de 382 \$ en 2026-2027 et de 259 \$ en 2027-2028. Le contrat de location arrive à échéance le 31 décembre 2027.
- i) Au cours de l'exercice 2023-2024, le Conseil des gouverneurs et le Ministère ont approuvé un projet de transformation s'échelonnant sur quatre années pour lequel un budget de 32 500 \$ est prévu (Note 18). En 2024-2025, un montant de 2 787 \$ a été utilisé pour ce projet (2024 – 3 622 \$).
- j) L'Université a subi une violation limitée de données ayant entraîné un cyberincident d'envergure qui a été porté à son attention le 18 février 2024. L'Université détient une police d'assurance assortie d'une couverture de 2 000 \$ et d'une franchise de 250 \$. Les dépenses engagées liées à l'incident s'élèvent à 1 010 \$. L'incident a été déclaré à l'assureur et celui-ci en a pris connaissance. Il passe en revue la réclamation et n'a pas encore déterminé les dépenses qui seront couvertes ou acceptées. Par conséquent, aucun débiteur et aucun recouvrement de charge connexe n'a été comptabilisé dans ces états financiers.
- k) Des frais importants de démantèlement définitif relatifs à l'installation du SNOLAB pourraient être engagés lors de l'achèvement des expériences en cours. Aucun démantèlement définitif n'est prévu à court terme à l'heure actuelle et il n'existe aucune estimation raisonnable à propos du moment où un tel démantèlement pourrait avoir lieu. De nouvelles expériences sont menées présentement dans cette installation, et la phase de son démantèlement définitif n'est pas envisagée dans un avenir prévisible.

15. Engagements et éventualités (suite)

- l) L'Université avait fait un choix en vertu de l'article 211 de la *Loi sur la taxe d'accise* à l'égard du titre juridique du campus principal dont la cote foncière est 73593-0465 sur lequel sont situés plusieurs biens devant être vendus à Sa Majesté le Roi du chef de l'Ontario, représenté par le ministère de l'Infrastructure, qui lui-même est représenté par la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier. À la vente de ces biens, le choix fait en vertu de l'article 211 cesse de s'appliquer en raison des modifications apportées au titre juridique. Ce choix permettait à l'Université de traiter à titre de fournitures taxables certaines fournitures d'immeuble qui auraient autrement été exonérées de taxe. Pour réduire au minimum le montant net à payer à l'égard de la TVH remboursée précédemment en vertu de l'article 211, l'Université a choisi de modifier l'enregistrement du titre de propriété du terrain le 27 août 2025 avant la vente des biens le 28 août 2025 et de faire à nouveau un choix selon l'article 211 avec une date d'entrée en vigueur du 27 août 2025. Le passif de TVH net sera comptabilisé dans l'exercice au cours duquel l'enregistrement du titre de propriété du terrain sera modifié et le montant de TVH à rembourser pourra être déterminé de manière raisonnable. L'Université connaît ses obligations en vertu de la *Loi sur la taxe d'accise* et s'engage à satisfaire à toutes les exigences de versement de TVH.

16. Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Débiteurs	(5 468) \$	4 318 \$
Charges payées d'avance	53	749
Créditeurs et charges à payer	(1 815)	1 021
Indemnités de vacances accumulées	467	563
Produits reportés	73	(2 113)
Apports reportés	(1 729)	316
	(8 419) \$	4 854 \$

Exercice terminé le 30 avril 2025
(en milliers de dollars)

17. Autres frais et produits

Les autres frais et produits s'établissent comme suit :

	2025	2024
Produits financiers	8 607 \$	8 937 \$
Frais de cours et autres frais	7 112	5 519
Frais d'administration	4 402	3 884
Frais obligatoires	3 234	3 258
Étudiants parrainés	2 250	2 472
Cotisation de TVH relative au choix selon l'article 211	1 683	–
Bourses d'études et autres apports affectés	1 331	1 428
	28 619 \$	25 498 \$

18. Transformation

Une étape clé de la procédure en vertu de la LACC a été franchie en octobre 2021 lorsque l'Université a annoncé avoir retenu les services de Nous Group pour réaliser un examen de ses activités et de sa gouvernance afin d'améliorer sa structure opérationnelle et son fonctionnement ainsi que la gouvernance de son conseil d'administration et de son sénat. Conformément à l'engagement de l'Université de mener un examen de manière indépendante, Nous Group a rendu ses comptes directement à l'agent en chef de la restructuration et au contrôleur désigné par le tribunal tout au long du processus.

Le plan de mise en œuvre prévoyait que l'Université s'engage à mettre sur pied un groupe de consultation en transformation et élabore un plan détaillé pour réaliser la transformation et la restructuration de ses opérations, comme il est décrit dans le rapport sur la gouvernance et les activités. Ce groupe a pour but de communiquer l'avancement du plan de transformation de Deloitte, consultant en gestion de projets. Le coût du projet de transformation est évalué à 32 500 \$, qui seront dépensés sur quatre ans à partir de 2023-2024. Cette somme est comprise dans les prévisions financières quinquennales du Ministère. Le plan de transformation a été élaboré en cent vingt jours et a reçu l'approbation du Conseil des gouverneurs le 1^{er} novembre 2023, puis celle du Ministère.

Exercice terminé le 30 avril 2025
(en milliers de dollars)

19. Risques financiers

L'Université est exposée aux risques financiers suivants découlant de ses instruments financiers :

- a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit maximal auquel s'expose l'Université est représenté par la juste valeur de sa trésorerie, ses placements et ses débiteurs, comme ils sont présentés à l'état consolidé de la situation financière. La concentration du risque de crédit existe dans le cas où une portion importante du portefeuille est investie dans des titres qui présentent des caractéristiques ou des variations semblables relatives aux conditions économiques, politiques ou autres. L'Université, de concert avec son Comité des finances et ses conseillers en placement, surveille en permanence la santé financière de ses placements.

Elle évalue continuellement les débiteurs et inscrit les montants non recouvrables dans la provision pour créances douteuses, comme en fait état la Note 5.
- b) Risque de taux d'intérêt

L'Université a toujours été exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses placements portant intérêt, sa dette à long terme et ses contrats sur des dérivés de taux, comme ils sont présentés dans l'état consolidé des flux de trésorerie et les Notes 3 f) et 9. Conformément au plan, les obligations de l'Université liées au remboursement du capital et des intérêts de certaines réclamations relatives aux conventions de prêt antérieures à la procédure en vertu de la LACC ont été éteintes.

Au 30 avril 2025, l'Université a une dette à long terme de 31 386 \$ (2024 – 32 942 \$) portant intérêt au taux fixe de 6,11 % auprès de la Province de l'Ontario. Elle est donc exposée au risque de taux d'intérêt (Note 9).
- c) Risque de change

L'Université est exposée au risque de change à l'égard de ses placements libellés en monnaie étrangère, notamment en ce qui concerne ses placements sous-jacents dans des fonds communs libellés en monnaie étrangère, étant donné que leur juste valeur et leurs flux de trésorerie futurs fluctueront selon les variations des valeurs relatives des monnaies étrangères par rapport au dollar canadien. L'Université gère le risque de change en réalisant des activités de suivi et en respectant la politique de placement approuvée par le Conseil des gouverneurs.
- d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que l'Université ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations en temps opportun ou à un coût raisonnable. Les passifs comme les créanciers et charges à payer, la dette à long terme et le montant à verser dans le bassin de distribution entraînent un risque de liquidité. L'Université gère ce risque en surveillant ses besoins de fonctionnement.

Exercice terminé le 30 avril 2025
(en milliers de dollars)

19. Risques financiers (suite)

e) Risque de prix

L'Université est exposée au risque de prix en raison de nombreux placements à long terme (Note 4). Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie d'un instrument fluctuent en raison des variations des prix du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement ou à son émetteur, ou par des facteurs applicables à tous les instruments sur le marché. Pour gérer ce risque, l'Université applique une politique de placement approuvée par le Conseil des gouverneurs, laquelle fixe une composition cible par type de placement afin d'obtenir un rendement optimal, tout en ayant une tolérance raisonnable au risque. Les placements sont diversifiés en fonction des catégories de placement approuvées, des objectifs de rendement et de l'appétence au risque de l'Université. Les placements de l'Université sont gérés par des gestionnaires de placements externes et le Conseil surveille le rendement des placements.

20. Opérations entre apparentés

Les apparentés de l'Université sont les suivants :

a) Centre d'excellence en innovation minière (« CEIM »)

Le CEIM a été créé le 23 avril 2007 pour faire progresser l'étude, la recherche et l'innovation. L'Université a versé au CEIM un montant de 10 000 \$ reçu du gouvernement provincial pour sa mise sur pied et son financement dès sa création.

Comme il est décrit dans la méthode de consolidation, les résultats financiers du CEIM ne sont pas inclus dans ces états financiers consolidés. Les opérations entre apparentés et les informations liées au CEIM sont évaluées à la valeur d'échange comme suit :

	2025	2024
Recouvrements et charges sur les biens et services	1 289 \$	1 289 \$

Au 30 avril 2025, l'Université avait un montant de 219 \$ (2024 – 99 \$) à recevoir du CEIM et un montant de néant \$ (2024 – néant \$) à payer au CEIM.

b) Associations étudiantes

L'Université détient un intérêt financier dans ses associations étudiantes, puisqu'elle perçoit des frais de scolarité en leur nom. Les opérations entre apparentés, sauf indication contraire, ont été réalisées dans le cours normal des activités et sont comptabilisées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et acceptée par l'Université et les apparentés.

Exercice terminé le 30 avril 2025
(en milliers de dollars)

21. Permis d'études internationales

Le 22 janvier 2024, le gouvernement du Canada a annoncé la mise en place d'un plafond de réception des demandes de permis d'études pendant deux ans, ce qui a donné lieu à une diminution d'environ 35 % des approbations de permis depuis 2023. Le plafond du gouvernement du Canada pour 2025 a diminué de 10 % par rapport à 2024. Une importante partie des produits tirés des frais de scolarité de l'Université provient des étudiants internationaux, qui représentent 20 % du corps étudiant (2024 – 17 %). L'incidence pour 2025-2026 et les années suivantes demeure inconnue. L'Université continue d'effectuer une surveillance de ses dépenses et les réduira au besoin.

22. Informations comparatives

Certains soldes comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice courant.

23. Événements postérieurs à la date de clôture

a) Le 28 août 2025, l'Université a vendu à la Province de l'Ontario la Résidence Est, dont la valeur comptable nette s'élevait à 14 174 \$, pour un produit de 24 100 \$. L'Université reprendra le bien à bail (Note 15 e)). Le gain de 9 926 \$ sur la vente sera reporté et amorti au cours de la durée du contrat de location.

Le 28 août 2025, l'Université a vendu à la Province de l'Ontario l'immeuble de l'École de médecine du Nord de l'Ontario et le Centre de ressources pour l'éducation en matière de santé, dont la valeur comptable nette s'élève à 10 271 \$, pour un produit de 16 800 \$. La vente entraîne un gain de 6 529 \$ qui sera comptabilisé en 2025-2026 et des apports reportés afférents aux immobilisations non amortis de 9 366 \$ qui seront comptabilisés à titre de produits en 2025-2026.

Le 28 août 2025, l'Université a vendu à la Province de l'Ontario l'immeuble de la sécurité et de l'entretien, dont la valeur comptable nette s'élève à 722 \$, pour un produit de 2 850 \$. L'Université reprendra le bien à bail (Note 15 f)). Le gain de 2 128 \$ sur la vente sera reporté et amorti au cours de la durée du contrat de location et des apports reportés afférents aux immobilisations non amortis de 556 \$ seront comptabilisés à titre de produits en 2025-2026.

Le 28 août 2025, l'Université a vendu à la Province de l'Ontario d'autres parcelles de terrain d'une valeur comptable nette de 1 340 \$ pour un produit de 1 750 \$. L'Université reprendra le bien à bail (Note 15 g)). Le gain de 410 \$ sur la vente sera amorti au cours de la durée du contrat de location.

Le produit total des transactions de vente mentionnées ci-dessus s'élève à 45 500 \$. De ce montant, 44 606 \$ ont été versés dans le bassin de distribution (Note 10) et 894 \$ ont été conservés par l'Université.

b) L'Université a accepté une offre relative à la vente de l'immeuble situé au 251, rue John, communément appelé « manoir Bell », dont la valeur comptable nette s'établit à 84 \$. La transaction de vente devrait être réalisée le 31 octobre 2025.





Université **Laurentienne**
Laurentian University

935, chemin du lac Ramsey, Sudbury ON Canada P3E 2C6
1-800-461-4030

laurentienne.ca

